12e Année.—No. 218 MERCREDI, 5 MARS 1890 Edition quotidienne

Bureaux d'Administration
No. 3 ST-PIERRE
... Québec

LE CANADIEN

JOURNAL DU MATIN

Bureaux de Rédaction
30 RUE LA FABRIQUE
Haute-Ville, Québec

J. I. TARTE, PROPRIETAIRE-EDITEUR

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS

Prix d'Abonnement:
Edition Quotidienne (payable d'avance) $3.00
Le numéro .... Un centin

Cons. Législatif Bibliothèque B
A la Chambre

S. J. Shaw & Cie

Rue St-Jean, Haute-Ville,
— ET —
Rue Sous-le-Fort, Basse-Ville

Un Assortiment de Choix
D'ARGENTERIES
(NOUVEAUX DESSINS)
—o—
Garde-Feu en Cuivre
Chaudières pour Charbon
Accessoires, Chenets
—ET—
ECRANS
Patins,
Sleighs,
ETC. ETC. ETC.

Téléphone 44

J. B. LEGARÉ
MANUFACTURIER DE
VOITURES
—o SAINTE-FOYE o—
Informe ses clients et le public qu'il a en mains
CINQUANTE CARIOLES
DE PREMIERE QUALITE.
Avant d'acheter ailleurs, une visite à son établissement est sollicitée.
Il défie la concurrence pour le prix et la qualité
12 octobre 1889.—1a

Union Bank of Canada

CAPITAL PAYE $1,200,000
RESERVE 100,000
Bureau Principal : A QUEBEC
DIRECTEURS
Andrew Thompson, Ecr., Président.
E. J. Price, Ecr., Vice-Président.
Hon. Thos. McGreevy, D. C. Thompson, écr., E. Giroux, ecr., E. J. Hale, écr., Sir A. T. Galt, G. C. M. G.
E. E. Webb, Caissier.
SUCCURSALES
Alexandria, Ont. — Québec, Qué.
Ironside, Qué. — Smithfalls, Ont.
Lethbridge, T. N. W. — Toronto, Ont.
Montreal, Que. — West Winchester, Ont.
Ottawa, Ont. — Winnipeg, Man.
AGENTS A L'ETRANGER
Londres: The Alliance Bank (limited).
Liverpool: The Bank of Liverpool (limited).
New-York: National Park Bank.
Boston: Lincoln National Bank.
Minneapolis: First National Bank.
Collections faites partout à conditions favorables.
Interêt courant payé sur les dépôts.

Les Modes les plus Nouvelles
— DANS LES —
FOURRURES
DE LA HAUTE CLASSE
Manteaux d'Alaska
— AUSSI —
Un Bel Assortiment Extraordinaire
— DE —
BOAS ET MANCHONS
EN OURS
Collets en Mouton de Perse
Castor et Phoques
FABRIQUÉS SUIVANT
NOTRE MODE FASHIONABLE
Ordinaire et avec des Marchandises de première classe.
PRIX MODÉRÉS
Marchandises garanties telles que mentionnées
G. R. Renfrew & Cie
RUE BUADE, H.V.

Contre
PALPITATIONS — ÉTOUFFEMENTS
TROUBLES de la CIRCULATION
INTERMITTENCES — ASTHME
et toutes les indispositions considérées comme prélude des
MALADIES DU CŒUR
Les Médecins recommandent l'emploi des
Granules Antimoniaux
DU
D. PAPILLAUD
Rapport favorable de l'Académie de Médecine de Paris
EXIGER LA SIGNATURE
Dépôt général : Phie GIGON, 7, rue Coq-Héron, PARIS
A Québec : Dr Ed. MORIN & Cie, 314 rue St-Jean

LE PACIFIQUE CANADIEN
Train spécial pour les Colons
SE DIRIGEANT AU
MANITOBA et NORD-OUEST
LAISSANT LA JONCTION CARLETON
A 9 Hrs. P. M., Mardi, le 25 Février
—ET—
TOUS LES MARDIS
Après cette date, durant les mois de Mars et d'Avril, s'il y a des affaires suffisamment.
Pour plus amples information, s'adresser à un agent quelconque du Pacifique Canadien.
Bureau des billets à Québec : Hôtel St-Louis, station du Palais, et au No 67 rue St-Pierre.
20 Fevrier.

Le et après LUNDI, le 14 OCTOBRE 1889, les trains partiront de la station du Pacifique Québec, et arriveront comme suit, excepte les dimanches:
DEPART DE QUEBEC
7.30 A. M.— Express direct pour le Lac St-Jean, tous les jours, arrivant à la Jonction Chambord à 5.45 p. m., et à Roberval à 6.30 p. m.
3.45 P. M.— Train local pour St-Raymond tous les jours, y arrivant à 6.30 P. M.)
ARRIVEE A QUEBEC
9.00 A. M.—Train local part de St-Raymond tous les jours, à 6.25 a. m., arrivant à Québec à 9.05 a.m.
7.00 P. M. — Express direct part de Roberval à 8.00 A. M. tous les jours (et de la Jonction Chambord à 8.40 A. M.) pour Québec, y arrivant à 7.00 P. M.
Le fret pour tous les points des districts du Lac St. Jean et Saguenay, à l'est de la Jonction Chambord, est enregistre pour la Jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'ouest, enregistré pour Roberval.
Le fret expédié de Québec à St-Raymond et aux endroits au sud, sera enregistre jusqu'à 2.30 p. m.; et aux endroits au nord de St-Raymond jusqu'à 5 p. m., à la station du Palais.
Vingt minutes pour prendre le lunch au Lac Edouard.
Le fret ne sera pas reçu à Québec après cinq heures P. M.
Billets de retour de première classe aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations, émis les Samedis, bons pour revenir jusqu'au mardi suivant.
Billets en vente par R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis.
Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean, à des prix nominaux.
Le chemin de fer transportera les ... aux colons et leurs effets à demi prix.
Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.
Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret s'adresser à ALEXANDER HARVEY, Agent General pour les Passagers et le Fret, Québec.
J. G. SCOTT,
11 octobre 1889 Sec. et Gérant

CHEMIN DE FER
Québec, Montmorency
ET CHARLEVOIX
Ouvert au Trafic le Samedi, 10 Août
Les trains quittent Hedleyville pour
Ste. Anne à ..... 7.30 A. M. et 6.30 P. M.
Quittent Ste-Anne pour Hedleyville à ..... 8.15 A. M. et 3.00 P. M.
TRAINS DU DIMANCHE
Quittent Ste-Anne à ..... 8.00 A. M. et 4.00 P. M.
Quittent Hedleyville ..... 7.45 A. M. et 6.00 P. M.
Les trains spéciaux de pèlerinages des dimanches continueront à circuler comme suit:
Depart de Hedleyville à 6.00 A. M. et 1.30 P. M.
Depart de Ste-Anne à 11.30 A. M.
En attendant l'arrivée des chars de première classe, qui on attend de jour en jour, on vendra seulement des billets de seconde classe.
Pour les taux spéciaux du fret et des passagers, s'adresser au surintendant.
G. S. CRESSMAN,
W. R. RUSSELL, Gérant.
Surintendant.
30 sept. 1889.

Chemin de Fer Témiscouata
Indicateur d'Hiver
Pour tous les endroits au Nord du Maine et Nouveau-Brunswick
A commencer de Lundi, 23 Novembre, les trains circuleront comme suit:—

	Depart.	Arrivee.
Rivière-du-Loup	7.00 A. M.	
St. Modeste*	7.23 "	
St-François*	7.57 "	
St-Honoré*	8.35 "	
St-Louis*	8.59 "	
Fort Ingalls	9.34 "	
Notre-Dame du Lac	10.05 "	
Ste Rose	10.37 "	
Otterburn*	10.49 "	
St-Jacques*	11.16 "	
Edmundston		11.40 A. M.

Raccordements à Edmunston avec le chemin de fer du Nouveau-Brunswick et les courriers de la malle pour le Haut St-François.

Pour tous les endroits de l'Est et l'Ouest

	Départ.	Arrivée
Edmunston	9.54 A. M.	
St Jacques*	9.58 "	
Otterburn*	10.25 "	
Ste Rose	10.37 "	
Notre Dame du Lac	11.09 "	
Fort Ingalls	11.49 "	
St-Louis*	12.15 P. M.	
St Honoré*	12.39 "	
St François*	1.17 "	
St Modeste*	1.49 "	
Rivière-du-Loup		2.13 P. M.

Raccordements à la Rivière-du-Loup avec le chemin de fer Intercolonial pour tous les endroits à l'Est et à l'Ouest.
* Stations avec pavillon. Les trains n'arrêtent que lorsqu'on fait le signal.
10 décembre 1889.

Un médecin demandé
UN JEUNE MEDECIN trouverait une bonne situation dans une des paroisses de ce district en s'adressant à M. TARTE, au Canadien. 15 fev.—n.o

PAPETERIE
NOUVEAUTES!
5 lots de papier à lettre, rayé ou non pour 20c. 25c, 35 et plus.
100 enveloppes carrées pour 20c, 25c, 35c et plus.
Papier Foolscap, papier à lettre, etc.
CAHIERS
Cahier d'exercices, Livres d'exercices, etc.
Nos fameux paquets de papeterie de 10 cts., contenant: 1 lot de bon papier à note, 25 bonnes enveloppes carrées, 2 crayons de plomb, 1 manche de plume, 2 plumes, 2 feuilles de papier à etancher,
TOUT CELA POUR 10 CTS.
T. J. MOORE & Co.
148, rue St-Jean
En face du Marché Montcalm.
31 janvier 1890.—2m

POISSON
—ET—
HUILE DE POISSON
DE L'ÉTABLISSEMENT
Le Boutillier & Frère
(Compagnie limitée)
Paspebiac & Labrador
Barils de morue verte.
Paquets et boîtes de morue sèche.
Barils d'huile de morue d'huile de loup-marin.
—ET—
400 poinçons,
60 tierces et 72 barils de sirop de choix.
Poinçons de mélasses de Winidad.
1,000 demi-boîtes de thé du Japon et de thé vert.
Demi-boîtes et boîtes de thé Congou de choix et du plus beau choix.
1,500 caisses de viandes, de fruits et de légumes en conserves.
Quarts de porc de toutes les qualités.
Beaux de magnifique saindoux de 3 à 5 lbs, saison de 1889.
En vente par
Whitehead & Turner.
3 octobre 1889.

QUELQUES PERSONNES?
Qui ne veulent porter qu'un habit de première qualité d'**Etoffes**, qui ne s'assureront seulement que dans les plus fortes **Compagnies d'assurance**; qui ne veulent acheter que les **Pianos** des premières manufactures; qui ne feront leur placement d'argent que contre des **Sûretés incontestables**; cependant ils sont d'une négligence inexcusable quant à la qualité d'un **Coffre de Sûreté**; pendant leur sommeil les trois quarts de leurs biens y sont contenus; pourquoi n'achètent-elles pas un Coffre de Sûreté de **GOLDIE & McCULLOCH**, qui sont les meilleurs au monde, au lieu de coffres vieux, rouillés, des coffres qui ne sont pas à l'épreuve du feu ni des voleurs.
Entrepôts: 256, rue St-Jacques, Montréal.
ALFRED BENN, Gérant.
Agent spécial:— **A. E. VALLERAND,**
Marchand en gros Huile de charbon, Verreries, Argenteries, etc.
10 fév. 1890—n.o 67 rue Dalhousie.

LA CLEF DE LA SANTE

Ouvre toutes les avenues obstruées des Intestins, des Rognons et du Foie, enlevant graduellement sans affaiblir le système, toutes les impuretés et mauvaises humeurs des secrétions; corrigeant en même temps l'Acidité de l'Estomac, guérissant l'Excès de Bile, Dyspepsie, Maux de tête, Etourdissements, Tranchements d'Estomac, Constipation, Sécheresse de la Peau, Hydropisie, Affaiblissement de la Vue, Jaunisse, Herpes, Erysipèle, Scrofule, Battements de Cœur, Etat Nerveux et Debilité Generale; toutes ces maladies et plusieurs autres semblables cèdent à l'influence bienfaisante des BURDOCK BLOOD BITTERS.
En vente chez tous les Marchands.
T. MILBURN & Co., Propriétaires, Toronto

COUPE FASHIONABLE
IMPORTATIONS D'AUTOMNE
—o—
WILLIAM LEE
Tailleur Civil et Militaire
25 RUE BUADE, QUEBEC
Informe respectueusement ses pratiques et le public en général qu'il vient justement de recevoir un assortiment choisi et fashionable d'étoffes d'automne dans les tweeds anglais, écossais et canadiens.
—AUSSI—
Etoffes pour Pardessus d'Automne, Draps, Galons, Bordures, Gants blancs de cuevreuil, Garnitures de toutes sortes pour uniformes militaires.
2 octobre 1889.

LOTION PERSIENNE

Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserve sa couleur de rose, faire disparaître les rous seurs, le masque et autres taches de la peau
La *LOTION PERSIENNE* est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable REMÈDE pour la peau. Ce n'est pas un simple blanchet, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire est une préparation médicinale, transparente et limpide comme de l'eau.
Lorsque la peau est *brunie par le soleil*, la lotion Persienne lui rend promptement sa fraicheur et son teint rose, en ajoutant un cachet de beauté à tous les traits, et guérira tous les matins à l'eau pour se laver.
La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Puissance, en bouteille de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.
S. LACHANCE, PROPRIETAIRE,
538 à 1540 Rue Ste-Catherine.
Agents à Québec: Dr ED. MORIN & Cie

L'Enfant pleure, il veut son Castoria

CE QUI SUIT A PARU SUR "L'EVENEMENT" D'HIER SOIR.

LE RECENSEMENT CANADIEN

Le ministre de l'agriculture a déjà commencé à s'occuper sérieusement du prochain recensement. Il fera bientôt distribuer à tous les médecins du Canada, des livrets imprimés dans lesquels tous ces membres de la profession seront priés d'inscrire tous les décès qui auront lieu dans l'année, à partir du 6 avril prochain, et d'indiquer la cause du décès.

On espère par ce moyen obtenir une statistique plus complète et plus exacte, que par le passé.

LES MORTALITES

En comparant les statistiques vitales recueillies par le gouvernement pour le mois de janvier dernier avec celles du mois de janvier 1889, nous avons une idée à peu près exacte des ravages causés par la grippe au Canada. De fait, il y a une augmentation assez notable dans la mortalité au mois de janvier 1890.

Le tableau suivant en fournit la preuve:

Villes	Décès p. Janv. 1889	Décès p. Janv. 1890.	Popul approx
Montréal.....	396	630	210,000
Toronto.....	221	310	178,000
Québec.....	120	251	67,000
Hamilton.....	52	93	45,000
Ottawa.....	70	102	44,000
St. Jean, N. B.	53	94	43,336
Halifax.....	88	100	42,000
London.....	29	55	26,736
Winnipeg.....	30	63	25,000
Victoria, C. B..	23	37	18,500
Kingston.....	26	67	18,284
Hull.....	20	29	14,000
Charlottetown..	17	14	13,000
Brantford.....	16	27	13,300
Belleville.....	13	20	11,500
St. Thomas.....	13	9	10,579
Guelph.....	15	20	10,522
Trois-Rivières..	22	35	10,500
Windsor, Ont..	11	21	10,058
Sherbrooke.....	12	26	9,400
Peterborough..	9	14	9,302
Brockville.....	..	27	3,887
Woodstock, Ont	10	13	8,808
Chatham, Ont.	16	22	8,500
Sorel.....	14	22	8,181
St. Hyacinthe.	20	34	8,000
Galt.....	11	15	7,304
Fredericton....	8	10	7,200
St. Jean, P. Q.	11	18	5,500

LA GRANDE EXPOSITION

Le choix de la ville de Chicago pour le site de l'exposition de 1892 fait déborder de joie les journaux de la grande ville de l'Ouest.

L'un d'entre eux—*Le Courrier de l'Illinois*—s'exprime ainsi:

Il faut que la grande Exposition de 1892 éclipse celle tenue recemment à Paris.

Cette dernière a été une vraie féérie.

Eh bien! il faut que Chicago monte encore d'un degré de plus et fasse de l'Exposition de 1892, un éblouissement de lumière, une épopee à mille autre pareille.

Tout est prêt, les plans, les devis: le site est choisi par le comité d'organisation; la seule chose à faire avant de mettre la pioche dans le terrain pour les fondations est de recevoir de Springfield l'acte d'incorporation de la compagnie du "World's Fair" dont probablement E. T. Jeffery sera le Président, place d'honneur qu'il mérite.

A Chicago, lorsque la Bonne Nouvelle a été reçue, l'enthousiasme populaire ne connut plus de bornes; cent cinquante-sept coups de canon furent tirés sur les bords du lac; des feux de joie furent allumés de tous côtés; l'un des plus remarquables fut celui sur Chicago Ave., près de la residence du maire Crégier, et en face des "water works;" le ciel était resplendissant de fumées répandant des étoiles de tous les côtés. C'était un vrai feu simile du 4 Juillet;

"Nous sommes venus, nous avons vu, et nous avons conquis" tel était le motto des Chicagoens.

N'ayez aucune crainte, amis lecteurs, la Grande Cité, qui compte actuellement près de un million et demi d'habitants après 60 ans d'existence, saura remplir dignement son devoir. Venez tous en foule, en 1892!!!

LA SCIURE DE BOIS

Un bon moyen pour l'utiliser

A Ottawa les propriétaires de scieries jettent la sciure de bois à la rivière. En Europe on fait mieux que cela: on en fabrique un bois que l'on appelle *Bois-Pierre*.

Le bois-pierre que fabrique la maison Gonhfeld et Cie, à Postchappel, sur la ligne de Dresde à Freyberg, est un agglomeré de sciure de bois et de magnesite calcinée, réduite en poudre dans un désintégrateur.

Le mélange intime de la poudre sassée de magnésite et de la sciure de bois se fait par voie humide dans un appareil spécial, composé d'un malaxeur à meules et pilons. En sortant de cet appareil, la matière est distribuée sous une première presse qui la moule en dalles dans des chassis surperposés. Cette compression préparatoire doit s'opérer très lentement et avec toute l'attention nécessaire pour assurer aux produits une structure homogene et une épaisseur bien egale.

De la presse préparatoire, les dalles passent sous une machine à comprimer qui fournit une pression totale de un million et demi de kilogrammes, à laquelle elles restent soumises au moins pendant huit heures.

Les produits achevés sont enlevés des chassis au moyen d'une presse hydraulique.

Ce bois-pierre est parfaitement incombustible et imperméable à l'eau; ces propriétés jointes à sa résistance, au poli qu'il est susceptible de recevoir et à la conservation exacte de la forme des dimensions qu'on lui donne par le travail, recommandent son emploi dans les constructions pour dallages, revêtements, couvertures, etc., ainsi que pour l'ornementation.

DEMISSION DE M. TIRARD

Le président de la République refuse de l'accepter—Vive altercation entre deux ministres

Paris, 4—M. Tirard, président du conseil, a donné sa démission samedi soir mais le président Carnot a refusé de l'accepter.

M. Bourgeois, le successeur de M. Constans, est un radical avancé. Avant d'accepter le portefeuille de l'intérieur, il a posé des conditions spéciales au sujet de la politique du gouvernement.

Paris, 4—A la chambre des députés, M. Dreyfus questionnera M. Tirard au sujet de la démission de M. Constans.

La presse parisienne est d'avis que le cabinet est affaibli par la démission de M. Constans dont le départ fait pressentir la chute prochaine du ministère.

Au conseil du cabinet qui a eu lieu samedi à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot une discussion des plus vives s'est engagée entre M. Tirard, président du conseil, et M. Constans, ministre de l'intérieur, au sujet de la nomination de M. Mazeau comme premier président de la cour de cassation. M. Constans désapprouvait, pour des raisons personnelles, le choix du candidat que proposait M. Tirard. La ténacité du président du conseil mit en colère M. Constans et la discussion devint très aigre. Le ministre de l'intérieur n'hésita pas à insinuer que son honorable ami commettait, en cette circonstance, une sottise regrettable et il ajouta même que ce n'était pas la première fois que pareille chose lui arrivait.

"Si vous nommez M. Mazeau, s'écria enfin M. Constans, les journaux vous feront repentir de ce choix."

"Les journaux! répondit M. Tirard, blanc de colère; vous voulez dire vos journaux, car nous savons tous que depuis des mois vous vous servez de votre organe pour frapper sur M. Carnot et sur le président du conseil."

En réponse à cette accusation M. Constans ne daigna pas donner d'explications mais il attaqua son collègue avec une violence de langage que l'ironie rendait encore plus blessante. M. Tirard dit alors à M. Constans qu'il dépassait les limites que doit s'imposer un gentilhomme. Celui-ci répliqua vertement et après avoir salué avec une courtoisie glaciale le président Carnot il quitta la salle du conseil.

Cette scène violente scandalisa les autres membres du cabinet et la séance fut levée. Le président Carnot envoya aussitôt à l'irascible ministre de l'intérieur un message le mandant à l'Elysée dans le plus bref délai possible. A deux heures, M. Constans est arrivé à l'Elysée où il a eu une entrevue assez longue avec le président Carnot.

On ne sait pas ce qui a été dit au cours de leur entretien, mais on disait dans les couloirs de la chambre des députés que M. Constans avait donné sa démission.

Le budget français de 1891

Paris, 4—Dans le budget que M. Rouvier, ministre des finances, a soumis à la chambre des députés les recettes pour 1891 sont evaluées à 3,247,408,225 francs et les dépenses à 3,247,169,907, ce qui donne un surplus de 238,808 francs. Les dépenses de 1891 dépassent de 10,427,082 francs celles de 1890.

La conférence ouvrière

St. Pétersbourg, 4—Le *Grashdanin* dit que les puissances qui ont consenti à prendre part à la conférence ouvrière de Berlin ont manqué de sagesse. La conférence, ajoute ce journal, tendra à ajouter une supériorité économique à la prépondérance militaire que l'Allemagne exerce déjà en Europe, et c'est pour cela que le *Grashdanin* blâme les puissances qui ont donné leur appui à ce projet.

Vienne, 4—L'Autriche et la Hongrie enverront des délégations séparées à la conférence ouvrière de Berlin.

Berlin, 0—Le programme officiel de la conférence ouvrière vient d'être publié. Les questions à discuter sont la réglementation de l'exploitation des mines ou ce qui concerne l'interdiction du travail des femmes et des enfants dans les galeries, la réduction de la durée du travail des équipes dans les mines spécialement malsaines, la garantie d'une production régulière de charbon en soumettant l'exploitation des mines à des réglements internationaux, la réglementation du travail du dimanche et du travail des femmes et des enfants.

Affaires tontonnes

Berlin, 4—La *Allgemeine Reichs-Correspondanz* dit que le prince de Bismark a protesté contre les agissements des personnes ayant de l'influence sur l'empereur et qu'il a demandé que ces personnes fussent ou portée au pouvoir ou mises de côté. On croit que cette protestation vise M. Hintzpeter l'inspirateur du récent rescrit impérial.

Le *Courrier de la Bourse* dit que la retraite de M. Hintzpeter est le prix payé au prince de Bismark pour le décider à conserver les fonctions de chancelier.

Une curieuse statistique

Le relevé qui a été fait en France par l'administration, pour l'application de la nouvelle loi donnant certains avantages aux pères de plus de sept enfants, a permis de constater qu'il existait en France 2 millions de ménages n'ayant pas d'enfants, 2 million 1/2 en ayant un, 2 millions 300,000 en ayant deux, 1 million 1/2 qui en ont trois, environ 1 million qui en ont quatre, 500,000 qui en ont cinq, 300,000 qui en ont six, et enfin 200,000 qui en ont sept ou davantage.

Un Médecin très contrarié

Mme Marois alla voir son médecin, l'autre jour, et lui raconta sa maladie. C'était des douleurs dans les côtés, tiraillement d'estomac, palpitations du cœur, toux sèche et quelquefois accompagnée de crachats épais et salés, sueurs la nuit, manque d'appetit, *ennui*, grande faiblesse, etc. C'était la même histoire que cette malheureuse femme lui répétait pour la centième fois au moins. Le docteur est un farceur et il crut s'amuser aux dépens de sa cliente en lui disant: "Je vous conseille, ma chère dame, de prendre quelques bouteilles du "Regulateur de la Santé de la femme" du Dr Lariviere. Mme Marois suivit le conseil, et un mois après elle était guérie et le médecin avait perdu une de ses meilleures clientes. Depuis ce temps-là, le Docteur ne recommande plus le "Regulateur" ni les "Female Plasters" du Dr Lariviere, qui sont à vendre partout. Dépot à Québec chez
W. BRUNET & Cie, Pharmaciens en gros et détail, rue St-Joseph, St-Roch,
où les marchands de détail peuvent se le procurer. Nous recommandons nos "Female Perfections Plasters" qui arrêtent presque instantanément toute douleur. C'est le meilleur emplâtre pour les femmes. Pour toute information écrivez au Dr J. Lariviere, Manville R. I.

Semoir et Herses combinés de Mann

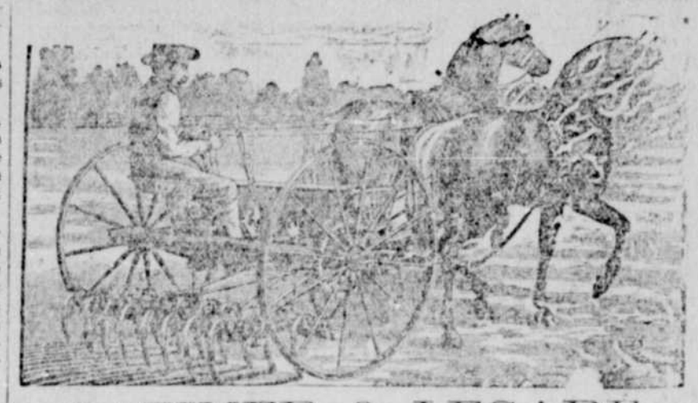

LATIMER & LEGARE
177 rue St-Paul, Québec.
23 Février.

CHOCOLAT MENIER
EXPOSITION DE PARIS DE 1889
GRANDS PRIX 5 MÉDAILLES D'OR
PARIS, NOISIEL, LONDRES, NEW-YORK.
LES PLUS GRANDS FABRICANTS DE CHOCOLAT DU MONDE
LES VENTES ANNUELLES DEPASSENT 30,000,000 DE LIVRES
LE PLUS PUR, LE PLUS SAIN ET LE MEILLEUR
ACHETEZ LE CHOCOLAT MENIER ET VENTE PARTOUT
MAISON A NEW-YORK: UNION SQUARE.
DAVID CRAWFORD, Montreal, Agent.

SOCIETE FRANCAISE
D'IMPORTATION
MM. M. J. DAYET & CIE. ont l'honneur d'informer leur clientèle qu'ils ont transporté leur MAISON DE GROS 119, 121 et 123 rue Dalhousie dans le
NOUVEAU BLOC MURPHY
(En face de l'Examining Warehouse)
Ils gardent en stock le plus grand choix de Vins, Liqueurs et Produits français de toutes sortes. Leur nouvel aménagement leur permettra de répondre avec promptitude à toute commande transmise. Ils espèrent mériter comme par le passé la confiance de leurs clients, grâce à la bonne qualité de leurs produits et la modération de leurs prix.
Coin des rues Dalhousie, Leadenhall et Bells Lane
M. J. DAYET & CIE.

GRAINS de Santé du docteur FRANCK
APÉRITIFS, STOMACHIQUES, PURGATIFS & DEPURATIFS
Ils guérissent et préviennent les maladies qui se rattachent à l'ENCOMBREMENT DES INTESTINS, telles que: *Manque d'appétit, Digestion, Constipation, Amas de Bile, Congestions du Foie, du Poumon et du Cerveau, etc.*
TRES UTILES ET CONVENABLES
Exiger l'étiquette ci-jointe en 4 couleurs, avec le mot VÉRITABLES
Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies
A Québec: Pharmacie de M. MORIN, et les bonnes Pharmacies.

Intéressante Découverte Brevetée
PARFUMS **ESS. ORIZA** SOLIDIFIES
PRÉSENTÉS SOUS FORME DE CRAYONS (12 ODEURS DÉLICIEUSES)
Il suffit de frotter légèrement les objets pour les parfumer
(la Peau, le Linge, Papier à Lettres, etc.)
L. LEGRAND, Fournisseur de la Cour de Russie
207, RUE SAINT-HONORÉ, PARIS
Se vendent dans toutes les principales Parfumeries, Pharmacies et Drogueries du Monde.
ENVOI FRANCO DE PARIS DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC
Ancienne maison METHOT fondée en 1808
Fabricants de Clous et de Moulanges et Marchands de Fer
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL
Propriétaires des maisons suivantes:
CLOUTERIE VENTADOUR, Beauport.
FABRIQUE DE MOULANGES, rue de la Chapelle, St-Roch.
ENTREPOT DE GROSSE QUINCAILLERIE ET DE CHARRONNAGE, rue des Soeurs, B.-V.
BUREAUX ET MAISON DE VENTE, pied de la Côte de la Montagne.
Stock universel et complet.
Marchandises de qualité supérieure.
Téléphone: 48 Prix sans précédents à Québec.

SOMMAIRE DES ANNONCE

Cheval et voiture à vendre.
The Asbestos Mining and Manufacturing Co
Avis de faillite.—D. Arcand.
Charbon ! charbon !—Madden & Edis.
A vendre ou à louer.—Louis Fréchette.

GRANDS
VINS DE BOURGOGNE
EN GROS

Nuits, Chambertin, Julienas,
Beaujolais, Volnay, Clos Vougeot,
Beaune, Moulin à vent, Macon,
Chablis, Montrachet, Thorins,
Bourgogne Mousseux | Vins du Rhone, (Crus renommes).
Creze, Côte rotie, St-Jean,
Hermitage, blanc, Hermitage, rouge,
St-Peray, Grand Mousseux. Chateauneuf du Pape, Champagne.

MORIZET & CIE.

— COGNACS —
Marquis & Fils, Comte d'Ervoz,
Encrand, Jockey Club,
Frappin, Boulestin & Cie.
Grande marque.

— CLARETS —
Clos du Caroubier, Clos St-André,
St Emelion (Lazal), St-Estephe (Lazal).
SAUTERNES—Guittron & Freday.
RYE—Monopole reserve.
BYRRH—Sherry, Oporto, Liqueurs.
Conserves de légumes, Pates alimentaires, Truffes.
AMIANTE, en gros.

Théo. Hamel,
44 Côte Lamontagne.

QUEBEC

MERCREDI, 5 MARS 1890

Il est rumeur que le Crédit Foncier est sur le point de déclarer un joli dividende.

Le bill des Orangistes devra rencontrer une forte opposition au sénat.

La création du bureau des statistiques doit, dit-on, s'opérer ces jours ci.

L'hon. M. Costigan est retenu à sa chambre par une forte attaque d'érysipèle.

L'hon. M. Abbott est suffisamment rétabli pour pouvoir continuer ses fonctions de leader du Sénat.

Lady Stanley et sa fille Isabelle traverseront de bonne heure cet été en Angleterre. Elles s'embarqueront à Québec.

L'hon. M. Tupper ministre de la marine et des pêcheries a eu une assez long entrevue avec le président des Etats-Unis, lundi matin.

Faute d'espace nous sommes forcé de remettre à demain une correspondance de M. F. X. Toussaint, professeur de l'Ecole Normale.

Il est de nouveau bruit que la compagnie du Pacifique est en négociations avec la compagnie du Canada Atlantique pour l'achat de ce dernier chemin de fer.

Dans certains cercles ecclésiastiques Mgr Duhamel, d'Ottawa, est désigné comme successeur probable du cardinal Taschereau.

M. l'abbé Durval, curé de l'Assomption est souffrant depuis plusieurs jours d'une inflammation de poumons. Son état inspire de sérieuses inquiétudes.

Le pape a donné aux Indiens de Buffalo Bill un lot de médailles, de chapelets et de croix. Il recevra lundi la troupe entière dans la salle ducale.

Le révérend Père Augier prêche actuellement une neuvaine à la demande des messieurs de Saint Sulpice à la paroisse de Notre-Dame de Montréal.

Le gouvernement Greenway a notifié M. J. Arthur Prendergast, qu'au premier mai ses services comme assistant-bibliothécaire du parlement ne seraient plus requis.

Le *Courrier de la Bourse* de Berlin dit que la retraite de M. Hintzpeter est le prix payé au prince de Bismark pour le décider à conserver les fonctions de chancelier.

Sir Leonard Tilley a présidé lundi à St-Jean, N. B., une réunion de la ligue de la Fédération Impériale. Une grande assemblée publique sera tenue dans une couple de semaines.

M. Casavant, à St Hyacinthe, met la dernière main à la construction de l'orgue gigantesque destiné à l'église Nortre-Dame de Montréal. Ce sera l'orgue le plus énorme du pays entier.

De grands efforts sont faits en ce moment, auprès du gouvernement fédéral, pour en obtenir une forte subvention en argent afin de ressusciter le projet de chemin de fer de la Baie d'Hudson.

M. M. W. L. Symes et E. Hébert, ingénieurs civils ont laissé Québec vendredi dernier pour le Chili où ils vont entreprendre d'immenses travaux pour le compte du gouvernement de ce pays.

Une compagnie africaine vient de se former pour développer le commerce au Congo français et dans les colonies du Gabon. Elle a un capital de 2,000,000 de francs. L'entreprise est soutenue par le Crédit Foncier.

Lord Stanley doit envoyer l'un de ses aides-de-camp à Vancouver, à la rencontre du duc de Connaught. Il est probable que le gouverneur général accompagnera le duc dans un parti de chasse à Métapédiac.

Son Eminence le cardinal Taschereau a ordonné de faire une quête dans toutes les eglises du diocèse pour venir en aide à l'asile des Sourds Muets, de Montréal. Cette quête aura lieu dimanche prochain.

On prépare à la Malbaie une grandissime fête en l'honneur de Mgr Doucet, pour le 20 mars. Il y aura messe solennelle en musique, fanfare, adresses, soirée dramatique et musicale, illumination, feux d'artifice, etc.

Sir Fred. Middleton, qui est poursuivi par un métis du nom de Chs. Bremner pour $5,000 de dommages-intérêts à propos de fourrures qui auraient été confisquées, nie catégoriquement connaitre ce dont il s'agit.

L'agitation va toujours croissant en Portugal et chaque jour le parti républicain opère de nouvelles recrues. Le mouvement est devenu si accentué que, pour la première fois depuis un temps immémorial, on a vu le gouvernement disperser par la force une réunion publique.

La nomination d'un échevin pour le quartier St-Louis aura lieu le 14 ; votation le 21. Dans le quartier du Palais, nomination d'un conseiller le 15 et votation le 22. Il n'y a encore rien de certain au sujet des candidatures. Il est rumeur cependant que M. Ernest Pacaud, directeur de l'*Electeur* a accepté de se porter candidat dans le quartier St. Louis.

OU ALLONS-NOUS ?

Il est grandement temps de se poser sérieusement cette question. Si on ne le fait pas, il sera bientôt trop tard.

Nous reprochons au gouvernement de travailler à endormir la province dans une sécurité aveugle. Nos affaires financières sont mal conduites. Le ministère est extravagant. C'est indéniable. Il ne pense qu'à jouir du présent, et il ferme obstinément les yeux sur l'avenir désastreux qu'il prépare.

Le fameux budget des dépenses spéciales, imaginé par M. Shehyn, peut être un moyen assez ingénieux de masquer un déficit, de le transformer même en surplus illusoire, mais assurément il ne mettra pas une piastre dans la caisse de la province.

Soyons sérieux. Qu'il plaise au ministère de qualifier certaines dépenses du titre de " spéciales," les déboursés n'en sont pas moins faits pour tout cela. Et il faut payer.

La nouvelle classification des dépenses faite dans les comptes publics a soulevé une discussion intéressante à la chambre. Au nom de l'opposition, M. Desjardins a fortement critiqué cette classification.

Voici les deux politiques en présence.

D'un côté, la politique financière du ministère est de porter ces dépenses spéciales au compte du capital, c'est-à-dire de les payer au moyen d'emprunts.

De l'autre, l'opposition veut que ces dépenses soient payées à même les revenus annuels.

De toute évidence, l'opposition a raison. C'est la sage politique que tout gouvernement comme tout particulier, doit mettre en pratique : c'est-à-dire ne pas dépenser plus que son revenu.

La politique de l'opposition rétablirait et maintiendrait l'ordre dans les finances de la province.

La politique du ministère conduira très vite à la ruine.

Sous le prétexte que ce ne sont que des dépenses spéciales, le gouvernement en est rendu à endetter la province de deux à trois cent mille piastres par année, sans compter les subventions aux chemins de fer et les frais des grandes constructions, comme les édifices publics à Québec.

Ce système ne peut durer. Nous ne sommes pas vainement alarmiste. Mais nous voyons la situation telle qu'elle est.

Nous le répétons, nous marchons au pas de course à la taxe directe.

Que la province se le tienne pour dit.

Avec le régime de prodigalités qui prévaut depuis trois ans, le gouvernement n'aura bientôt plus d'autre ressource que celle de taxer la propriété foncière pour sortir des embarras financiers qu'il crée avec un aveuglement coupable.

Nous trouvons que M. l'abbé Rouleau, principal de l'école Normale, se prodigue un peu en éloges sur les mérites de l'hon. premier ministre et ses collègues à l'admiration générale.

De la modération dans les termes sied toujours à un prêtre quand il parle des hommes politiques.

LA QUESTION DES PECHERIES

La nouvelle de l'arrivée à Washington de M. W. L. Putman, de Portland, Maine, qui a pris une part active aux négociations des pêcheries sous l'administration Cleveland, et qui doit avoir une entrevue avec le secrétaire Blaine, est le premier indice évident que la question des pêcheries sur la côte de l'Atlantique sera prise en considération dans les négociations qui se poursuivent aujourd'hui entre les Etats Unis et les représentants du gouvernement anglais. M. Putnam est un démocrate, un avocat de grand talent, très au fait de la question des pêcheries et un ami personnel de M. Blaine.

M. Putnam était l'un des plus chauds partisans du traité Chamberlain-Bayard, qui a été rejeté par le sénat sous prétexte que c'était une violation des droits des pêcheurs américains.

Les représentants des intérêts des pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre à Washington ne pensent pas que M. Putnam ait été appelé comme conseil dans cette affaire. L'un deux a dit : " Il vaudrait tout aussi bien appeler M. Chamberlain pour aviser l'administration républicaine."

D'autres prétendent que M. Putnam est allé à Washington pour plaider devant la cour suprême.

Dans tous les cas, les négociations touchant la mer de Behring progressent rapidement, et la solution ne se fera pas attendre bien longtemps ; car on dit que M. Charles Emory Smith, le nouveau chargé d'affaires américain en Russie, attend, pour aller occuper son poste, que les négociations soient terminées, afin d'emporter avec lui une copie de l'arrangement qui sera conclu entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne sur la question de juridiction de la mer de Behring. M. Struve, ambassadeur russe, a de fréquentes entrevues avec le Secrétaire d'Etat, sur ce sujet. Depuis quelques semaines, M. Blaine consacre tout son temps à l'étude de cette question. De sorte que tous les matériaux sont prêts ; il ne reste plus qu'à peser le pour et le contre.

LAVAL ET VICTORIA

Document de Rome

On vient de livrer à la presse le document suivant :

Rome, 9 février 1890.

Très Révérend Monsieur,

Comme votre domination me l'avait annoncé par sa lettre du 14 du mois de janvier dernier, le R. M. Proulx, vice-recteur de la succursale de l'université-Laval et le Dr Desjardins sont arrivés ici; il m'ont fait connaitre quelques propositions relativement à l'école de médecine, propositions qui peut-être ne vous sont pas inconnues. Après avoir posé le tout avec maturité, comme il convenait, il leur a été répondu que, comme cela regardait l'école de médecine, celle-ci pouvait elle-même, après avoir pris conseil de l'archevêque et des suffragants de la province de Montréal, faire ce qu'elle jugerait être le mieux, pourvu toutefois que ce qui a été décrété par le souverain Pontife ainsi que les droits de l'université Laval demeurent saufs et intacts.

Vous ayant signifié ces choses, je prie Dieu qu'il vous conserve très longtemps.

De votre domination
le très dévoué,

(Signé) JEAN, cardinal SIMEONI,
Préfet.

Pro-Secrétaire,
CAMILLE LAURENTI, offi.

Très Révérend M. BENJAMIN PAQUET,
Protonotaire apostolique,
Recteur de l'université Laval,
Québec.

LA SITUATION EUROPEENNE

Le correspondant du *Herald* de New-York, à Turin, vient d'avoir une longue entrevue avec M. Louis Kossuth, patriote hongrois âgé de quatre-vingt huit ans, sur la situation européenne. Voici ce qu'il pense :

La pauvreté en Europe est due en grande partie aux dépenses nécessitées par le maintien des armées permanentes. Celles-ci ne disparaîtront pas tant que les monarques, avec leur ambition personnelle, n'auront pas disparu. L'Europe est sur le bord d'un immense conflit : c'est inévitable. Rien ne peut le détourner. Il est surprenant même que la guerre ne soit pas encore commencée.

La France et l'Allemagne peuvent marcher côte à côte et régler leurs différends paisiblement, sans troubler l'équilibre de l'Europe. Mais il n'en est pas ainsi de la grande question orientale entre la Russie et l'Autriche. La Russie sait que l'on pourrait prendre Constantinople par un coup de force, mais que ce serait une victoire embarrassante. Elle ne pourrait conserver cette position sans prendre possession d'abord de la Bulgarie comme arrière garde. L'Autriche ne peut pas permettre d'être enveloppée et étouffée par le panslavisme.

Un grand penseur a dit qu'il n'y avait aucune raison pour que l'Autriche existât. Si la Hongrie réussissait à obtenir son indépendance, la Pologne serait bientôt libre, et l'on verrait ensuite une alliance des petits Etats du Danube, unis seulement pour l'attaque et la défense communes, mais chacun conservant son indépendance. Le mouvement de la Russie vers la mer, qui menace la paix de l'univers, date de la chute et de la division de la Pologne. Ce qui ouvrit l'Europe au czar. Quand la lutte commencera, les Hongrois combattront contre la Russie comme un seul homme. Ils ont encore conservé leur nationalité et savent que si la Russie est victorieuse, toute espérance est perdue. Si la Russie est battue, la Hongrie aura encore une chance de reconquérir sa liberté par une révolution ou dans le cas où la couronne tomberait de la tête de François-Joseph.

La Hongrie a été conquise, seulement parce qu'elle n'a pas reçu de secours de l'extérieur. Washington à Valley Forge a admis qu'il était hors de combat, et la France vola alors à son secours. Que serait devenu Wellington s'il n'avait pas été appuyé par les armes teutonnes !

L'Italie est en sûreté. Elle a devant elle un grand et heureux avenir, et son peuple le mérite.

L'Angleterre est une puissance qui décroit. Elle vit aujourd'hui sur le capital accumulé dans le passé et elle en use largement. Le Canada et l'Australie se sépareront certainement de la mère patrie et l'on ne versera pas une seule goutte de sang pour les retenir. Ils conserveront toujours les liens de langage et de similitude d'institutions qui encourageront leurs relations commerciales et qui leur seront mutuellement profitables. Ces colonies ne sont pas une grande source de force sous un point de vue matériel. L'Inde est un grand trésor. Si lord Beaconsfield l'eût vue et mis à exécution son projet d'employer les troupes indiennes en Europe, l'Angleterre serait aujourd'hui une forte puissance.

L'Irlande s'éloigne de l'Angleterre. D'année en année son peuple devient plus intimement lié aux Etats-Unis. L'invention moderne a fait en partie disparaître la distance qui sépare les deux pays, et maintenant on ne prend pas plus de temps pour se rendre à San Francisco que d'aller à Queenstown. Il y a des hommes vivant aujourd'hui qui verront le jour où l'Irlande formera un Etat dans l'Union américain.

Il est clair que la question sociale, industrielle, absorbe toutes les autres. La société est malade d'une maladie qui défie tout soin. Le progrès de la civilisation a donné à la grande masse du peuple des désirs que l'on ne rencontrait que dans un petit nombre, et chaque ouvrier considère aujourd'hui comme des choses nécessaires ce que son prédécesseur regardait comme des objets de luxe.

Le soi-disant socialisme d'Etat ne guérira pas la maladie. Une division égale de la propriété sera suivie en temps d'une possession inégale de la propriété. Le faible s'inclinera toujours devant le fort.

La monarchie ne guérira pas la maladie. La monarchie disparaît de tout l'univers, et le républicanisme s'avance. Le principe monarchique ne s'étend pas, tandis que le principe républicain gagne rapidement du terrain, comme le démontre le récent changement de gouvernement au Brésil. C'est une loi certaine que lorsqu'un système cesse de s'étendre et qu'un système contraire continue de progresser, le premier est condamné à disparaître.

Mais le républicanisme ne guérira pas le mal. On sait que c'est l'Amérique qui approche le plus près possible d'une république réelle, avec sa démocratie reconnue, son éducation libre et ses institutions populaires ? Cependant l'Amérique est aussi atteinte de cette maladie sociale. Il semble qu'il n'y a aucun remède.

En attendant la terre continuera à tourner, et un jour viendra où la population actuelle pourra être balayée de sa surface, et une nouvelle race, susceptible d'une nouvelle civilisation, pourra apparaître. Un cataclysme est la seule solution du problème social.

Les religieuses Algériennes

Après avoir visité quelques diocèses du Canada, les Révérendes Sœurs Algériennes ont passé aux Etats-Unis. Ce n'est pas sans regret qu'elles laissent le pays où elles ont reçu la plus sympathique hospitalité.

Ayant visité quelques villes et parcouru plusieurs villages, elles ont été réellement touchées de rencontrer une foi aussi vive et aussi forte. Au reste, l'état florissant et prospère de toutes les institutions religieuses du Canada ne semble-t-il pas affirmer cette foi à chaque instant, tout en faisant la gloire de la population qui pourrait à bon droit en être fière.

L'une de ces religieuses-missionnaires étant Canadienne a été doublement heureuse de retrouver intact l'héritage de politesse et d'urbanité française transmis par ses ancêtres, et de voir l'étranger toujours reçu avec la plus gracieuse courtoisie et la plus charmante simplicité. La maison, la bourse, la personne, tout est à la disposition du voyageur.

Aussi, tout en étant religieuse, cette missionnaire canadienne est forcée d'admettre que le profond amour de sa patrie enracinée au fond de son cœur est à la hauteur de sa fierté nationale.

ECHOS D'EUROPE

Lord Salisbury a répondu, à la chambre des Lords, aux accusations portées contre lui par M. La bouchère. Il a nié que son entrevue avec le général Probyn ait eu pour but de permettre à lord Somerset de se sauver.

—A la chambre des députés en France un vote de confiance dans le gouvernement a été adopté par 249 contre 200. Le premier ministre Tirard nie qu'il y a dissention dans le cabinet.

—Les troupes françaises ont défait 800 soldats du roi de Dahomey. On rapporte que la France veut annexer le royaume de Dahomey aux possessions françaises en Afrique, et que l'on doit envoyer de nombreuses troupes sur la côte ouest.

—Une émeute a eu lieu à Dortmund, en Allemagne. Les socialistes étaient à la tête du mouvement. Il y a eu aussi des troubles à Duisberg. La police a opéré un grand nombre d'arrestations.

—Les étudiants de Lisbonne menacent d'assassiner Glynn Petre, ambassadeur anglais, parce que le gouvernement anglais refuse de rappeler son chargé d'affaires.

—Le czar a défendu à la princesse Doigorouki et sa famille de retourner en Russie. Le gouvernement payera 15,000,000 de roubles pour les biens de la princesse, qui sont évalués à 30,000,000 de roubles.

—A l'élection qui a eu lieu samedi dans le département des Basses Pyrénées pour remplir la vacance créée dans la Chambre des députés par l'invalidation de M. Etcheverry, ce dernier est sorti de nouveau vainqueur.

—L'organe officiel du Vatican dit que c'est le dernier discours prononcé par le Pape aux ouvriers français qui a donné l'idée à l'empereur Guillaume de publier son rescrit sur le travail.

—On contredit la nouvelle que Rome ait accordé une nouvelle enquête touchant l'affaire-McGlynn.

—Le Reichstag se réunira à la fin de mars ou pendant la première quinzaine d'avril. Le discours du trône produira une grande sensation. L'empereur se propose d'abroger la loi contre les socialistes et d'en substituer une du genre de celle qui a été passée en Autriche pour réprimer l'anarchie.

Comité des Comptes Publics

Au comité des comptes publics, hier, on a reçu le témoignage de M. A. Demers, greffier du comité des impressions de l'Assemblée législative. Le témoin établit que la différence entre l'ancien tarif des impressions et le nouveau tarif est d'environ vingt-cinq pour cent. Les comptes pour impression des derniers rapports des travaux publics et des terres de la Couronne, faits suivant le nouveau tarif, ont été soumis mais ne sont pas encore certifiés. Aucun compte n'a été payé suivant le nouveau tarif : on attend la décision de la Commission de l'économie interne.

Q. Tous les comptes pour impressions, reliure, papeterie, etc., vous sont soumis pour vérification ?

R. Oui, je vérifie sur les instructions de l'Orateur, puis le compte est transmis au comptable. Aucun compte n'est vérifié par d'autres.

Le compte M. L. J. Demers, pour impression du rapport des travaux publics s'élève, d'après le tarif de M. Langlois, à $821.64. Préparé suivant l'ancien tarif il serait de $691.40.

MM. Belleau et Marcotte font les impressions de la session. Les travaux d'impression des ministères sont faits dans diverses imprimeries : l'*Evénement*, le *Daily Telegraph*, M. Chagnon, de Trois-Rivières, l'*Etendard*, le *Franco Canadien*, l'*Union de St Hyacinthe*, M. Dussault, de Québec, la *Patrie*, le *Herald*, le *Progrès des Cantons de l'Est*, se sont partagés ces impressions. A plusieurs de ces établissements, des avances d'argent ont été faites, sur demande spéciale.

Les seules réclamations pendantes devant moi, suivant le tarif Langlois, sont celles de M. L. J. Demers et du *Daily Telegraph*.

M. Lesage produit plusieurs documents officiels relatifs aux travaux du palais législatif, et le comité s'ajourne à ce jour.

Chemin de fer du Lac St-Jean

Le tracé de Charlesbourg.—Une députation.

Hier matin, à onze heures, un grand nombre de citoyens importants de Charlesbourg se sont rendus auprès des directeurs de la compagnie du chemin de fer du lac St-Jean pour demander une modification du tracé de la nouvelle ligne indépendante de manière à ce que la station soit aussi près que possible du village.

Tous ceux que nous avons vu hier sont unanimes à dire que ce serait dans l'intérêt des résidents de Charlesbourg comme dans l'intérêt de la compagnie elle-même, car un plus grand nombre de citadins iraient y passer la belle saison.

La députation, qui a été présentée aux directeurs par M. Th. Chase Casgrain, député du comté de Québec, se composait des personnes suivantes :

M. B. Parent, maire ; MM. Verret et Légaré, marchands ; M. Moran, boulanger ; Hamel, avocat ; MM. Renaud, Dubault, Plamondon, Pelletier, Mars Trembiay, Fréchette, Huot, etc., etc.

Parmi les directeurs présents on remarquait M. E. Beaudet, vice président de la compagnie ; M. Jules Tessier, député ; M. le maire Frémont, M. H. J. J. B. Chouinard, M. Simon Peters, M. Scott, secrétaire, etc., etc.

M. Beaudet présida la réunion.

M. Casgrain exposa les avantages que la compagnie retirerait de sa ligne en passant plus près de l'église de Charlesbourg, au haut de la côte, ajoutant que les dépenses encourues par la compagnie pour changer son tracé, seraient amplement compensées par l'augmentation du trafic.

La population de Charlesbourg est aujourd'hui de 3,800 âmes ; on y compte six marchands, sept meuniers, des gens de métier, etc. De 10 à 40 familles y vont passer l'été. Si le chemin de fer du lac St Jean passe près du village, il est raisonnable de croire qu'on ira s'y établir par centaines. Au contraire, si ce chemin passe au bas de la côte, Charlesbourg n'en retirera aucun profit ; ce tracé sera plutôt une nuisance qu'une utilité.

MM. Parent, Verret, et Légaré ajoutèrent quelques mots, puis M. Beaudet félicita les citoyens de Charlesbourg de l'intérêt qu'ils portent à leur clocher en leur déclarant que leurs pressantes demandes seraient prises en sérieuse considération par le bureau des directeurs. Il ajouta que si le rapport des ingénieurs n'est pas trop défavorable, la compagnie sera heureuse de se rendre aux désirs de la députation.

L'ingénieur, M. Hoare, expliqua qu'en passant au haut de la côte près de l'église le chemin serait plus long de 2½ milles et que ce tracé coûterait à la compagnie peut-être au-delà de $80,000. Il y aurait de plus des difficultés insurmontable de terrain pour parvenir à Québec.

M. Beaudet déclara cependant que la compagnie fera tout ce qu'il sera possible pour se rendre au désir des citoyens de Charlesbourg.

Institut canadien de Québec

Jeudi, le 6 du courant à 8 h. P. M., M. Nap. Legendre donnera dans les salles de l'Institut Canadien, une conférence intitulée. " Les races indigènes de l'Amérique devant l'histoire."

Les membres de l'Institut peuvent se procurer des cartes d'admission en adressant au gardien.

J. G. COUTURE,
Sec. arch. I. C. Q.

Cheval et voiture

Nous attirons l'attention de ceux qui ont besoin d'un cheval sur l'annonce publiée dans une autre colonne. Il y a là certainement un *bargain* à faire.

Ca et là

—M. B. Parent a été réélu maire de Charlesbourg.

—La récolte de glace se fait ces jours-ci abondamment. Des centaines et des centaines de charroyeurs sont à l'œuvre.

—L'honorable sénateur Pelletier, qui était retenu à sa chambre depuis trois semaines par une grave indisposition, est maintenant en pleine convalescence et espère aller reprendre bientôt son siège à Ottawa.

—Il y a eu hier à la Basilique réunion des membres de la Société de la Sainte Famille. Un salut solennel a terminé la cérémonie.

—Le 8e bataillon commencera ses exercices annuels vendredi soir. Si le temps est favorable il y aura parade dans les rues. On enrôle actuellement des recrues.

Le 9e commencera probablement lui aussi lundi prochain ses exercices ordinaires au manège de la Grande Allée.

Nouveaux magasins à St Roch

On dit que M. Robitaille, de l'ancienne société Robitaille, Bernier & Bernier, doit ouvrir sous peu à St-Roch avec M. O. Dionne, commis du Syndicat de Québec, un magasin de marchandises sèches à l'ancien poste de M. H. Gagnon rue de la Couronne.

Un autre commis du Syndicat ouvrira également, paraît-il, un poste de commerce à St Roch. En avant les jeunes !

Misère et maladie

Toute une famille morte de faim ou emportée par la grippe

Une histoire pénible et étrange fait le tour de la presse et sert d'aliment aux commérages de la rue.

Une famille du nom de Moïse, résidant quartier St Pierre, serait morte de froid et de faim, d'après les uns, tandis que d'après les autres la famille Moïse n'a vu ses membres se disperser que par la maladie. Voici d'ailleurs ce que l'on donne comme certain, après avoir été aux meilleurs renseignements.

Un nommé Gabriel Moïse, forcé par la misère de quitter le Labrador pour gagner la vie de sa famille, est venu se fixer à Québec et demeure rue St Paul depuis l'automne dernier. Pendant tout l'hiver, il a été dans l'impossibilité de travailler pour cause de maladie. Grâce à l'entremise de personnes charitables qui avaient deviné son état de pauvreté, il fut signalé à la société St Vincent et secouru en proportion de ses besoins. Un épicier de la rue St Paul, était chargé de lui fournir le bois, devoir dont il s'est acquitté avec soin et à la satisfaction générale. La famille Moïse n'a manqué ni de nourriture ni de bois pendant tout l'hiver.

Jeudi dernier, deux enfants, un d'un an et l'autre d'un an et trois mois sont morts de la grippe. Un médecin ne serait aller visiter les malades que trois jours après avoir été appelé. Le troisième enfant âgé de 7 ans est mort vendredi, aussi de la grippe.

Dans l'après midi de jeudi deux marchands de la rue Saint Paul, apprirent la mort des deux premiers enfants et se rendirent immédiatement chez Moïse. Ils constatèrent que les parents n'avaient presque plus rien à manger et aucun argent pour faire enterrer leurs deux enfants. Sans perdre une minute, ces deux marchands s'occupèrent de faire une collecte chez leurs confrères des alentours ; une heure après la somme de $10.00 était formée. On en donna la moitié à la famille et l'autre moitié servit aux frais de sépulture. Le président de la Société Saint Vincent de Paul fut averti et chargea un de ses membres, M. Juneau, de fournir à la famille Moïse tout ce dont elle pouvait avoir besoin, ce qui fut fait. M. Thibaudeau alla lui-même vendredi, visiter la pauvre famille afin de constater s'il fallait lui donner plus de secours encore qu'elle n'en avait jusque-là reçu.

Un des membres de la société dit que les révérends MM. Faguy, curé de Québec, et Vaillancourt, vicaire, sont allés visiter Moïse chez lui, et ont contribué de leur bourse aux frais de sépulture.

Cette version de faits démontrerait que la famille Moïse n'a pas été abandonnée dans sa misère. Quant aux trois enfants, on nous assure qu'ils sont morts de la grippe.

Une fin tragique

L'enquête sur le corps de Annie Adams

A l'enquête sur le corps de la malheureuse femme Annie Adams, dont nous avons raconté la fin tragique. Le seul témoin entendu a été Victor Collin, son compagnon pendant la nuit de samedi à dimanche. Collin, dans sa déposition, dit ce qui suit :

" Je me nomme Victor Collin et suis natif de la Lorraine Je suis arrivé au Canada depuis environ six mois. J'exerce le métier de forgeron, dans la boutique de M. Lefebvre, au No. 8, petite rue St-Antoine. Le haut de la maison n'est pas occupé, mais avec la permission du patron, je m'étais installé dans une petite chambre située au-dessus de la boutique. Samedi après-midi, je n'ai pas travaillé, ayant plusieurs courses à faire. La défunte était, dans le temps, chez un des voisins où l'on faisait la noce. Elle s'est offerte afin de laver le plancher de ma chambre. Ceci se passait vers cinq heures. Je m'aperçus alors qu'elle avait pris de la boisson. Je la quittai afin d'aller à mes affaires et lorsque je revins avec une bouteille de whiskey, elle était couchée sur le lit.

J'ai passé la nuit avec elle et je ne me suis aperçu qu'elle était morte que dimanche matin à mon réveil. J'ai averti la police du poste No. 6, carré Chaboillez, sans tarder, et voilà tout ce que je sais. C'était la première fois que je voyais la défunte."

Après avoir visité le corps, le jury entend la déposition du docteur P. E. Mount, qui déclare que le cadavre ne porte aucune marque de violence. Un verdict de mort causée par une attaque d'apoplexie cérébrale, causée par un abus des liqueurs alcooliques, est alors rendu. Il n'est pas considéré nécessaire de faire l'autopsie du cadavre.

Collin qui avait été retenu dans une des cellules du poste de la rue Chaboillez, afin d'assurer sa comparution comme témoin, a été remis en liberté.

Un procès pour meurtre

Son Honneur le Juge Wurtele est parti pour Sherbrooke où il est allé présider le procès de Rémi Lamontagne, le meurtrier de Wolfestown qui a été renvoyé le printemps dernier après le procès de Donald Morrisson.

Vente importante

Vous attirons l'attention du public sur la vente à l'encan du stock d'épiceries, roulant, chevaux etc., de A. Paradis & Cie., faillis. C'est un stock de première classe et les chevaux sont de grande valeur. Voir l'annonce.—3f.

Elections contestées

Le résultat des dernières élections municipales va donner lieu à plusieurs contestations, entre autres celle de M. l'échevin Béland.

Le pétitionnaire est M. Frs. Simard qui allègue que le nouvel élu était inéligible, vu qu'au moment de la nomination, ce monsieur était caution pour un entrepreneur exécutant certains travaux pour la corporation, dans les nouveaux quartiers annexés.

L'avocat du demandeur est M. Lortie ; MM. Amyot, Pelletier agissent pour le défendeur.

Des exceptions à la forme ont été faites hier matin devant le juge Casault.

L'élection de l'échevin Ferd. Delisle est aussi contestée par M. Larose, qui allègue corruption.

M. Lortie, candidat pour le quartier St. Roch conteste également l'élection du conseiller Drolet. M. Beaubien agit pour le demandeur.

L'élection du conseiller Paul, pour le quartier Champlain, est aussi contestée par les amis de M. McLaughlin.

Les avocats du pétitionnaire sont MM. Fitzpatrick et Taschereau.

Le pétitionnaire allègue manque de qualification foncière.

L'élection de l'échevin Letellier, pour le quartier du Palais, est aussi contestée par M. Ls. J. Demers.

Plusieurs autres élections doivent aussi être contestées d'après les rumeurs.

Faits indéniables

Les témoignages sur la valeur des *Burdock Blood Bitters* sont indéniables et ne sauraient être mis en doute. C'est le meilleur purificateur du sang qui existe. Son action sur l'estomac, le foie, les rognons et les intestins est parfaite. Il guérit la dyspepsie, la constipation, le mauvais sang, la jaunisse, le mal de tête et toutes les maladies de la peau.

Bonne nouvelle pour les affligés

Monsieur le rédacteur,

C'est un fait bien connu que la majorité du peuple est portée à ne considérer un rhume que comme une chose de peu d'importance. Jamais telle idée n'a été plus fausse. Un rhume de cerveau négligé est une source d'affection catarrhale dont souffrent les septièmes de la population de ce pays. Le catarrhe lui-même est trop souvent hélas la première phase de la consomption et de la mort. Les symptômes du catarrhe sont nombreux et divers ; mais au nombre de ces symptômes sont une respiration difficile, mal de tête accablant, violents écoulements des narines et cela dans la gorge et dans les tubes bronchitaux, surdité complète ou partielle, toux et crachements constants, faiblesse et écoulements des yeux, rhume violent et débilité générale, bouleversement dans les oreilles, fréquents vertiges. Tels sont quelques-uns des symptômes plus généraux de la maladie ; les personnes qui les éprouvent ne doivent pas négliger d'appliquer le remède, tout retard est souverainement dangereux et dans le cas de cette maladie trop générale hélas, la mort peut en résulter. Nous offrons au public le Baume Nasal comme un Remède Positif contre le rhume de cerveau et le catarrhe, sous toutes les formes. Le Baume Nasal a été envoyé dans des milliers de cas, et les témoignages que nous avons en notre possession prouve qu'il est réellement ce que nous prétendons qu'il est. Il a guéri d'autres victimes et il vous guérira. Il est facile, plaisant et agréable à employer et il n'est pas nécessaire de seringue ou autre instrument douloureux pour en faire usage. Essayez-le et vous serez convaincu de sa grande efficacité. Vendu par tous les marchands, ou envoyé, franc de port, sur réception de 50 centins pour les petites ou de $1 pour les grandes bouteilles, en s'adressant à la Fulford & Co, Brockville, Ontario.

Un lot de montres en or solide trouvées dans du thé.

La Compagnie des Marchands de Thé a ouvert uns succursale au No. 56 rue Saint-Jean, Haute-Ville, et une autre au No. 112, rue St-Joseph, Saint-Roch. Leurs thés sont mis dans des canistres en papier. Chaque canistre contient un souvenir, tels que montres de dame et de monsieur en or solide, mouvement américain, des bijoux avec purs diamants, emeraudes, perles, saphyres, turquoises, etc., montés en or solide. Après 30 jours, le même thé sera vendu d'après son mérite, en même quantité et qualité, au même prix, mais moins tous les bijoux. Voici une liste des heureux gagnants :

Hon Geo Eryson, conseiller législatif, a envoyé un ordre pour une boite de thé et a eu une riche montre américaine. Louis N Detoe, commis d'assurance, rue St Pierre, a donné un ordre collectif de $20 pour 27 boites, et dans l'une il a trouvé $100 comptant. Joseph Dugal, de St Hilaire, a envoyé par la malle un ordre et en outre son thé a eu un pur diamant monté en or solide. J L Robitaille, de Lévis, a donné un ordre collectif de $10 pour 13 boites et a eu dans une $200 comptant. C A Lemay, avocat, 68 rue St Pierre, a acheté une boite de thé pour une piastre et a eu un diamant pur monté en or solide. J B Trudel, employé civil, de Montréal, a trouvé une montre en or solide, mouvement Waltham. La secrétaire de l'Hopital du Sacré-Cœur, a eu un pur diamant monté en or. L N Patenaude a payé $5 pour 6 boites de thé, et dans l'une il a trouvé une moutre Waltham en or solide, stem wind et remontoir. Dans 37 autres boites il a été trouvé des articles de valeur, tels que montres en or solide, pur diamants et autres pierres précieuses, pour des clubs qui ont envoyé des ordres par la malle et l'express, de toutes les parties de la Province de Québec.

L N Patenaude, secrétaire de l'hon. M Marchand, a acheté du thé, dans une canistre il a trouvé une moutre d'or, et dans une autre un jonc d'or surmonté d'un pur diamant. A F Carrier, avocat a acheté pour $10 de thé, et dans une boite il a trouvé $75 comptant, et dans une autre $20. Napoléon Rossian, laitier, de la rue St Valier, a eu un pur diamant monté en oc. J R Bisset, de la Montreal Paper Mfg Co, a acheté six boites pour $5, il a trouvé dans une une montre d'or, et dans uue autre un pur diamant monté sur or. Mme Déry, de l'Hôtel Québec, a eu un pur diamant monté en or solide. Mme E Tessier, 20 rue St Joseph, a aussi trouvé un pur diamant monté en or solide. J B Morissette, agent d'assurance, 82 rue St Paul, a eu une montre en or solide dans son thé. Edmond Vezina, 60 rue Ste Marguerite, a trouvé dans son thé un pur diamant monté en or solide. And. Body, foreman chez Laliberté, marchand de fourrures, a eu un jone d'or surmonté d'un pur diamant. Madame D Guay, épouse du propriétaire de la fabrique de chaussures, a trouvé dans sa boite un pur diamant monté en or. A A Parent, maire de Charlesbourg, a envoyé par la malle un ordre pour du thé et a trouvé un pur diamant monté en or solide. De plus 28 autres articles de valeur, tels que montres d'or, perles, émeraudes, rubis, etc., montés en or solide, ont été expédiés par la malle et l'express dans toutes les parties de la province de Québec.

Hon Theo Woods, Conseiller législatif a acheté une canistre de thé pour laquelle il a payé une piastre, et il a eu un pur diamant monté en or solide. Chas Noland, employé de chemin de fer de la Rivière-du-Loup, a envoyé par la malle un ordre de $20 pour 27 canistres, dans l'une il a trouvé $50 comptant et dans une autre il a trouvé $20 comptant et dans une troisième une épingette à cravate en or solide montée avec une perle véritable et une turquoise. M Ed H Laliberté, M P P, a payé un dollar pour du thé et a trouvé un pur diamant monté en or solide. J W Thibaudeau, épicier en

Service Télégraphique.

JUSQU'A QUATRE HEURES A. M.

Parlement Fédéral

OTTAWA, 4 mars.

La séance est ouverte à 3 heures.

Toute la séance de l'après-midi a été occupée par la discussion du bill de Sir Thompson sur les lettres de change et les billets à ordre.

Vers quatre heures, on a interrompu cette discussion pour permettre à M. Montague, le nouvel élu de Haldimand, de faire son entrée à la chambre.

M. Montague s'est présenté aux bras de MM. Tisdale et Patterson d'Essex, après avoir pressé la main de l'orateur, il s'est rendu à son siège.

A six heures la séance est suspendue.

AVIS DE MOTION

M. Charlton doit demander demain communication de la correspondance échangée entre les autorités postales au sujet du rappel de mademoiselle Maybee du bureau de poste de Québec.

M. Ste Marie doit demander si le gouvernement a été informé que M. Bremner a intenté des poursuites en recouvrement de la valeur de ses pelleteries contre le général Middleton et contre MM. Reed et Bretson.

M. Amyot demandera si en nommant des conseils de la Reine, le gouvernement entend les nommer pour agir dans les cours provinciales ou simplement dans les cours établies et maintenues par le gouvernement fédéral.

SEANCE DU SOIR

L'hon. M. FOSTER propose que la chambre se forme en comité des subsides.

L'hon. M. LAURIER dit qu'il a une motion de non-confiance à proposer relativement aux dépenses faites par le gouvernement sur la ligne courte.

L'hon. M. FOSTER annonce que Sir John Macdonald est retenu chez lui ce soir par une indisposition et comme cette question de chemins de fer relève de son département, il espère que le chef de l'opposition n'insistera pas pour proposer sa motion de non-confiance ce soir.

L'hon. M. LAURIER dit qu'il regrette d'apprendre cette nouvelle et qu'en conséquence il remettra sa motion à plus tard.

La chambre se forme alors en comité et discute les crédits demandés par le département des douanes.

A 1.35 heure la chambre s'ajourne.

NOTES PARLEMENTAIRES

La compagnie du pont interprovincial.—Les fabricants de boîtes de luxe.—Les monnaies.

(Par la G. N. W.)

OTTAWA, 4.—A la séance du comité des chemins de fer ce matin, le projet de loi pour constituer légalement la compagnie du pont interprovincial a de nouveau été pris en considération. Les noms des personnes suivantes ont été ajoutés à ceux de la compagnie : A. W. Fleck, E. J. Chamberlain, Geo. H. Perley, J. W. McBrian, H. J. Beemer, J. S. Hall, F. Brennan, S. W. Foster, H. McMillan, J. B. Mongenais, J. P. Whitney, Frank Scott, L. Champagne et docteur Hickey.

La cause du bill déclarant que le nombre des directeurs sera de 7 a été amendée. On y a ajouté que chaque compagnie qui aura droit de passage sur le pont pourra nommer un directeur. La ville d'Ottawa, qui accorde un bonus, s'il est accepté, pourra, elle aussi, nommer un directeur.

M. Perley a demandé que la clause du projet de loi relative au point de départ du pont soit amendée de manière à ce que le point de départ soit d'un certain endroit entre le carré Metcalfe et aucun endroit sur le canal Rideau, dans les limites de la ville d'Ottawa. Cette proposition a été acceptée.

L'hon. M. Chapleau a dit qu'une charte avait déjà été accordée à une compagnie pour la construction d'un pont au même endroit. Il propose en conséquence qu'on ajoute une clause dans le projet que rien dans le présent bill ne viendra en contravention avec les droits et privilèges accordés à la compagnie du chemin de fer de Jonction Pontiac Pacifique.

M. White (Renfrew) dit que bien que les droits de la compagnie Pontiac devaient être respectés, il fallait prendre garde à ne pas mettre cette dernière compagnie en mesure de créer des embarras à la compagnie du pont.

M. Edgar a prétendu qu'une telle clause dans le bill jetterait du doute sur les pouvoirs accordés à la compagnie interprovinciale. Les pouvoirs accordés à cette compagnie ne sont pas exclusifs.

Cet amendement a été perdu et le bill rapporté tel qu'amendé.

Deux autres projets de loi furent ensuite pris en considération.

Une députation, représentant six compagnies manufacturières de boîtes de luxe, a eu une entrevue avec le gouvernement aujourd'hui et a demandé d'élever de 30 à 40 pour cent le droit sur la matière brute importée pour la confection de ces boîtes.

Le sénateur McInnes a proposé au sénat aujourd'hui qu'il serait désirable et opportun pour le gouvernement d'adopter immédiatement un acte des monnaies. Il a fait remarquer que le gouvernement avait pleinement le droit d'établir un hôtel des monnaies et que le Canada n'avait pas de monnaie d'or distincte pendant que les Etats-Unis avaient la leur.

Le sénateur Abbott, le *leader* du gouvernement, s'est opposé à cette motion, et elle a été perdue sur division.

Syndicat anglais à Halifax

HALIFAX, 4—Les sociétés de commerce de A. McDougall et Fils, distillateurs, S. Oland et Cie, Alexander Keith et Fils, brasseurs, ont reçu la nouvelle qu'un expert, représentant un syndicat de capitalistes anglais, serait en cette ville dans une couple de jours, pour examiner le fonctionnement, etc., de ces distilleries et faire l'examen de leurs livres de comptabilité. Si ce syndicat juge que ces brasseries valent le montant qu'on a demandé la vente en sera faite sans tarder.

Empoisonnement Sutherland-Weeks

CHARLOTTETOWN, I. P. E, 4.—L'enquête a été continuée aujourd'hui. Trois noms ont été entendus et l'enquête ajournée à demain. Rien n'a encore été prouvé et qui incrimine Madame Weeks.

Décès d'un ancien

CARLETON PLACE, ONT., 4.—M. Napoléon Lavallée, l'un des plus anciens citoyens de cette ville, et qui a contribué pour 50 ans à sa prospérité, est mort ce matin à l'âge de 88 ans. Le défunt passa trente années de sa jeunesse au service de la compagnie de la Baie d'Hudson, trois années dans les mines d'or de Australie et s'y créa une assez jolie fortune.

Les funérailles de M. Lavallée seront nationales.

NOUVELLES DE MONTRÉAL

MONTREAL, 4.—Les banques déclarent que le papier émis le premier du mois et qui était payable aujourd'hui a été mieux payé qu'on s'y attendait.

Le Pacifique Canadien a mûri son projet d'ériger les plus vastes cours d'engrenage qu'il y ait sur ce continent. Ces cours seraient situées à quatre milles d'ici et à un endroit ou convergent les chemins de fer d'Ottawa, des Etats Unis et de Toronto. Elles auraient une étendue de 60 acres et plus de 60 milles de voies d'évitement. La valeur du terrain augmente rapidement dans le voisinage ; et on s'attend que, sous peu, une ville de 5,000 âmes sera établie en arrière des montagnes.

Le procès de Malony et Philips pour vol de bijouteries à un commis voyageur de la maison Ellis, de Toronto, a été appelé ce matin. L'agent de M. Ellis n'était pas présent, cependant la Couronne croit pouvoir prouver le vol sans lui et le procès sera continué.

Les plâtriers ont repris le travail aujourd'hui, après une grève qui a duré un mois.

Patrons et ouvriers en sont venus à un compromis, 27 centins de l'heure seront payés au lieu de 30 centins que demandaient les plâtriers. Ce compromis aura force à compter du premier mai et devra durer un an. Quatre mois d'avis devront être donnés pour tout changement, soit par les patrons, soit par les hommes. Les patrons ont plus de liberté relativement à la question des apprentis.

NOUVELLES D'OTTAWA

(Par la G. N. W.)

OTTAWA, 4.—Le 4 mars est le plus fort jour de règlement pour les banques de toute l'année. Voici ce qu'en disent des gérants de plusieurs banques : Banque Union, règlement bon mais cependant pas autant qu'en février ; Banque d'Ontario, très bon et meilleur qu'en février dernier ; Banque du Commerce du Canada, règlement excellent et apparences d'une reprise dans les affaires ; banque d'Ottawa, seulement passable. Toutes choses considérées cependant, les règlements ont été meilleurs qu'on ne s'y attendait.

L'argumentation devant la cour suprême dans la cause du chemin de fer du Nord contre McNillie a été terminé aujourd'hui et le jugement a été réservé.

En cour de police ce matin, une foule nombreuse s'était rendue pour assister à la cause contre Cornellier, employé civil et accusé de faux. Le magistrat Ogara n'était pas prêt à marcher avec cette cause ; et le chef de police McNeily, a donné instruction au sergent Racine de se mettre en communication avec M. Lees, le procureur de la couronne, et lui demander ce que la Couronne entend faire à ce sujet et si M. Cornellier sera pris sous charge du shérif, en vertu d'un mandat du tribunal. Cornellier subira son procès au prochain terme de la cour criminelle et qui aura lieu le 22 courant.

NOTES MARITIMES

Le sauvetage du steamer "Ocean."—Montant accordé au steamer "Circe."

Halifax, 4.—Le steamer *Bordérer* est arrivé cette après-midi, après une traversée de 11 jours de Londres. Le premier mier mars, à 10 heures a m, à la latitude 42 degrés 21 minutes nord, longitude 48 degrés 16 minutes ouest, il a recueilli une bouée de sauvetage récemment peinte et portant les mots " Theodor Korner Bremen." Elle appartenait probablement à la barque de ce nom qui quitta Pensacola pour Gand, le 9 janvier dernier.

Le juge en chef McDonald a accordé, cette après-midi, $14,400 de sauvetage au steamer *Circe*, pour avoir remorqué, dans le port d'Halifax, le steamer désemparé l'*Ocean*. La demande faite par l'action était pour un montant de $60,000, demande qui fut ensuite réduite à $25,000 par les propriétaires du steamer *Circe*.

Le steamer *Hibernean*, de la ligne Allan, est arrivé aujourd'hui de Glasgow.

Contestation d'élections

CHARLOTTETOWN, I. P. E., 4.—Les élections de MM. Blake, McLeod et Farquhason, libéraux, et D. McKay, conservateurs, sont contestées.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 1890.

Présents : Son Honneur le maire Frémont, et MM. les échevins et conseillers Kirouac, Tessier, Miller, Letellier, Rhéaume, McGreevy, Jacques, Gignac, Barbeau, Paul, Gagnon, Bussières, Vincent, P. Angers, Robitaille, Béland, Drolet, Kaine, Moisan, Fiset, Rancourt, Parent, Jolicœur, Chambers.

Lettre de M. Gibson et Aylwin, au nom de Mme L. Peters, se plaignant de dommages causés à sa maison par le mauvais drainage de la rue où elle se trouve située.

Le revenu du marché St-Pierre, pendant le mois de février, a été de $150.25.

Lettre de M. Andrews, secrétaire de la Chambre de Commerce, demandant à la corporation d'aller rencontrer demain le bureau de la Chambre de Commerce et la Commission du Havre pour s'occuper de questions de la plus haute importance.

M. Tessier, appuyé par M. Kirouac, propose que tout le conseil se rende à cette invitation.

Cette proposition est adoptée.

M. Delisle, appuyé par M. Angers, propose que le conseil procède maintenant à la nomination d'un comité spécial chargé de nommer les différents comités du conseil.

Le premier tour de scrutin donne le résultat suivant : MM. Robitaille, 5 voix ; Letellier, 5 ; Gaguon, 4 ; Fiset, 4 ; Hearn, 3 ; McGreevy, 3 ; Béland, 2.

MM. Robitaille, Letellier, Gaguon, Fiset sont déclarés élus.

Comme il y a égalité de voix entre MM. Hearn et McGreevy, on recommence la votation pour un cinquième membre. Le scrutin donne le vote suivant : MM. McGreevy, 15 ; Béland, 8 ; Rhéaume, 1 ; Kirouac, 1. M. McGreevy est déclaré élu membre du comité spécial.

M. Fiset appelle l'attention du conseil sur la loterie de thé qui se fait actuellement en cette ville. On devrait mettre fin à ce trafic.

M. le maire Frémont répond qu'il en informera le procureur général.

M. Tessier désire que l'on change de place la pesée au marché Berthelot, à cause des inconvénients que présente la côte du marché au transport des voyages de foin.

Un grand nombre de cultivateurs de Saint-Augustin et d'autres paroisses voisines de la ville l'ont prié d'attirer l'attention du Conseil sur ce fait et de demander de faire transporter cette pesée à un endroit plus avantageux.

M. Delisle insiste pour que la pesée reste à la même place.

M. le maire fait observer que cette question sera décidée par le comité des marchés.

Sur proposition de M. Kirouac, le Conseil s'ajourne à vendredi.

PARLEMENT PROVINCIAL

6ème Parlement.—4ème Session.

Séance de l'après-midi

4 mars 1890.

La séance s'ouvre à trois heures et demie.

L'hon. M. SHEHYN propose des résolutions au sujet d'un prêt additionnel à l'hôpital protestant pour les aliénés.—Adopté.

Les résolutions favorisant l'extension du chemin de fer de Témiscouata à Moncton sont adoptées, avec un amendement portant qu'elles n'auront pas l'effet d'obliger le gouvernement à subventionner cette voie ferrée. Ces résolutions seront présentées aux autorités fédérales par les membres du conseil exécutif de la province.

L'hon. M. DUHAMEL propose la seconde lecture du bill appliquant la loi relativement à la coupe du bois marchand dans certains cas.

M. BEAUCHAMP dit qu'il a conclu des débats antérieurs sur ce bill que le commissaire des terres de la Couronne, comme le secrétaire provincial, n'en connaît pas la portée. Cette question y gagne à être discutée à un point de vue pratique, par ceux qui connaissent bien la vie du colon et ses besoins.

Le député des Deux-Montagnes établit avec beaucoup de logique et de vigueur, s'appuyant sur des observations pratiques que la loi passée par le gouvernement actuel met le colon dans une position désavantageuse en lui enlevant, par la réserve des trente mois, un indispensable moyen de subsistance, l'exploitation du bois sur son lot. On sait que cette exploitation permettait au colon de rester, l'hiver, sur son lot : faute de pouvoir s'y livrer, le colon prend avec sa famille le chemin des Etats Unis.

Il discute longuement les diverses dispositions de la loi actuelle comparées à l'ancienne loi et propose, secondé par l'hon. M. Taillon :

Que tous les mots après " que " dans la motion soient retranchés et remplacées par les suivants :

Il est résolu que cette chambre désire constater que l'acte 46 Vict., chap. 9, section 1ère, exceptait d'une réserve forestière " les parties de ces terres sous licences, sur lesquelles il ne pousse pas de bois marchand de pin et d'épinette et qui sont susceptibles de défrichement," exception qui a été reconnue par les jugements des cours, et que cette chambre soit d'opinion que le projet de loi sous considération, n'offre pas cet avantage, ni les autres autres avantages que l'intérêt public et en particulier celui de la colonisation réclament impérieusement.

M. GAGNON réplique au député des Deux-Montagnes. Il donne lecture d'une lettre de Mgr Labelle relative à la loi de 1888 et tire des conclusions favorables à cette loi.

Au cours de ses remarques, il a affirmé avec véhémence qu'avant l'adoption de la loi actuelle les marchands de bois volaient annuellement $100,000 au trésor public, en ne rendant pas compte de leur coupe de bois. Il propose le sous amendement suivant :

Que tous les mots après " que " dans l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants :

Il est résolu que cette chambre désire constater que l'acte 46 Vict. chap 9, sec. 1, exceptait d'une réserve forestière les parties de ces terres sous licences sur lesquelles il ne pousse pas de bois marchand de pin et d'épinette, et qui sont susceptibles de défrichement ; et est heureuse de constater que le projet de loi en discussion tout en laissant abolie la réserve forestière décrétée en vertu de loi de 1883, et la réserve de pin décretée par la loi de 1882, restreint la réserve de dite 30 mois aux lots compris dans la dite réserve forestière de 1883.

M. NANTEL.—Le secrétaire provincial propose un moindre mal avec son projet de loi. Cela ne nous suffit pas. Il nous faut un bien absolu, le bien absolu que je demandais en 1887. Autrefois le colon pouvait vendre son bois ; aujourd'hui, il est soumis à une servitude odieuse, une servitude de spoliation. Voilà un fait que ni l'éloquence ni les finasseries parlementaires ne sauraient empêcher d'être vrai.

On affirme que nous avons fermé à la colonisation toutes les terres renfermées dans les réserves forestières. C'est faux. Jamais, en vertu d'aucune loi, d'aucun ordre en conseil, nous n'avons fermé à la colonisation les terres propres à la culture. Nous les avons toujours réservées. Voilà un autre fait qui ne se peut nier.

Ces lots autrefois réservés, aujourd'hui on ne les réserve pas ; on les livre à l'exploitation du marchand de bois pendant trente mois, et pour mieux dire à la spoliation du marchand de bois.

De notre temps, quand un homme allait prendre un lot, que ce lot fut dans la réserve forestière ou non, son billet de location lui donnait une puissance absolue sur la terre : ce lot appartenait exclusivement au colon. Il est vrai que le colon ne pouvait pas y couper le pin ayant moins de douze pouces sur la souche, et qu'il ne pouvait pas vendre son bois tant qu'il n'avait pas obtenu ses lettres patentes. Mais aussitôt après l'obtention de ses lettres patentes, il était mis sur le même pied que le marchand de bois.

On dit que nous avons fermé à la colonisation les parties les plus importantes du domaine public. Cette prétention est insoutenable. Le gouvernement prétend qu'aujourd'hui, dès qu'un lot est accordé, le colon a tous les bois. Eh bien ! non. Il n'en a aucun, et, durant trente mois, il est soumis à la spoliation du marchand de bois. Il a bien sa petite réserve de terre, mais y a-t-il un homme sérieux qui croira que le colon soit prêt à repousser toute tentative d'empiètement de la part du marchand. En pratique, on sait que c'est impossible, car il n'est pas de force à lutter avec lui. Voilà pourquoi je qualifie d'odieuse la loi actuelle.

Qui a porté le gouvernement à ressusciter ces réserves forestières, abolies parmi nous et déclarées nulles par les plus haut tribunaux. C'est qu'on a fait un marché honteux, scandaleux avec les marchands de bois et on est lié par ce marché. On ne l'avouera pas, mais nous le disons à cette chambre et au pays.

SEANCE DU SOIR

Les amendements au bill amendant la charte de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal sont adoptés et la troisième lecture du bill est proposée.

M. TRUDEL propose que le bill soit de nouveau renvoyé au comité général avec instruction d'y ajouter la clause, retranchée hier, qui se lit comme suit : " Pour être valable, la nomination des professeurs devra être approuvée par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal."

M. LAFONTAINE observe que la " petite église " veut refaire sa popularité.

L'hon. M. MERCIER croit qu'il est inutile de parler, car tous les députés sont assez bien renseignés sur la question.

M. TAILLON.—Je veux que le bill passe et je sais que plusieurs députés ont objection à cette clause que l'on propose d'ajouter. Le député de Champlain est opposé au projet de loi, et nous connaissons sa pensée secrète s'il réussit à la faire accepter. Je n'aurais pas eu, quant à moi, d'objection à cette clause, mais je voterai contre l'amendement parce que je veux que le bill passe.

Je sais ce qu'on dira. Mon vote sera exploité par ceux qui font de la politique aux dépens de l'autorité religieuse en cette province.

J'ai confiance que les professeurs distingués de la grande faculté de médecine que nous travaillons à créer s'entendront toujours avec les autorités religieuses de Montréal et de toute la province, quand même ça ne serait pas écrit dans la loi. Le respect de l'autorité religieuse est écrit dans le cœur de notre population et n'a pas besoin de la sanction des lois. J'espère que ceux qui désirent l'adoption du bill sauront interpréter dans son vrai sens mon vote sur cet amendement perfide.

L'hon. M. Gagnon.—Comme je désire l'adoption du bill, je me joins au chef de l'opposition pour empêcher qu'on introduise de nouveaux sujets de discorde.

L'Orateur demande si quelqu'un seconde l'amendement.

M. GOYETTE, requis de le faire, s'y refuse.

La position devient gênante pendant quelques instants.

M. PELLETIER déclare enfin qu'il seconde l'amendement.

Le bill subit sa troisième lecture.

M. NANTEL continue ses remarques sur la loi relative à la coupe du bois marchand. Il dit qu'il a entendu avec surprise, au cours du débat, le commissaire des terres de la Couronne déclarer que les lots de M. Lacoste avaient été pillés par M. J. K. Ward.

L'hon. M. DUHAMEL—C'est inexact.

M. NANTEL.—Je suis obligé, pour rester parlementaire, d'accepter cette déclaration. Dans tous les cas, l'hon. ministre a dit que M. Ward avait pris le bois marchand sur le lot de M. Lacoste, et la Chambre a pu rester sous l'impression que c'était un acte illégal et criminel. Je n'ai pas chargé de défendre M. Ward, mais en 1881, la réserve de pin n'existait pas, et un marchand de bois avait droit de prendre le bois sur tout lot non patenté. C'est ce que M. Ward a fait, et c'était son droit. Ce n'est qu'en 1882 que nous avons mis le colon à l'abri de ces tentatives qui étaient légales et permettaient au marchand de prendre le bois sur les lots non patentés. Cet incident fait voir avec quelle légèreté on a traité ces questions-là et injurié les marchands de bois, qui ont fait énormément pour l'ouverture de nos terres, comme les Wright, les Gilmour, les Hamilton, les Ward.

Une autre déclaration a été faite qui démontre la légèreté des ministres et la mauvaise foi avec laquelle on traite cette question. Chaque fois, dit-on, que les marchands de bois chercheront à écraser un colon, le gouvernement interviendra. Cette déclaration n'est pas exacte et contredit la conduite du gouvernement. Des faits qui se passent actuellement la démentent. Une foule de colons souffrent de l'empiètement des marchands et le gouvernement n'intervient pas, comme il l'a fait dans la cause du Père Paradis. Dans cette affaire Paradis, le gouvernement a créé un précédent dangereux en intervenant dans un procès privé. S'il veut intervenir dans d'autres causes, je lui en indiquerai plusieurs où il trouvera l'occasion de dégager la parole du secrétaire provincial. Mais il ne le fera pas, car il n'y trouvera pas, comme dans l'affaire Paradis, des intérêts de parti à servir.

On est venu dire que les marchands de bois, sous l'ancien régime, volaient la province de $100,000 par année. Je dois protester contre cette affirmation fausse et injuste. Les marchands de bois, tout en cherchant à protéger leurs intérêts, n'ont pas volé le gouvernement, et s'ils l'ont volé, je crois que ç'a dû être depuis deux ou trois ans. C'est une accusation tellement grave, tombant de la bouche d'un ministre, qu'il faudrait au moins citer un fait à son appui. On lance les plus graves insinuations à la légère, sans avoir obtenu un renseignement plausible, et, voilà comment se fait l'histoire de notre parlement. Si les marchands de bois avaient volé dans cette proportion et si les ministres s'en étaient aperçus ils auraient dû faire une enquête. Mais ce gouvernement est un gouvernement de farceurs.

On a aussi dit : Nous allons voter $150,000 pour la colonisation cette année. Et, avec cela, on s'imagine rendre au colon le bois que le marchand enlèvera pendant trente mois sur son lot. Ce n'est certes pas une compensation suffisante, surtout si l'on tient compte du peu de discrétion que le gouvernement met dans la distribution de l'argent de la colonisation. On nous parle aussi de droits acquis. Les marchands de bois n'ont pas d'autres droits acquis avec le gouvernement que leurs contrats. Dans ces contrats, il est stipulé que tous les lots concédés pour fins de colonisation sont tirés de ces concessions forestières. Voilà tous les droits acquis.

La loi de 1888, telle que passée ici, abolissait les réserves, mais le gouvernement eût pu, en vertu de ses pouvoirs, réserver pour l'exploitation du bois marchand toutes les terres qu'il aurait voulu et réserver de même les terres pour la colonisation.

Un fait historique qu'on ne peut nier, c'est que les progrès de la colonisation, constants jusqu'en 1886, ont cessé depuis cette époque. Il est permis d'en conclure que les anciennes lois étaient plus favorables à la colonisation que la loi actuelle.

La loi actuelle est plus dangereuse que celle de 1883, parce que les terrains réservés sont des parties colonisables du pays : le véritable cercle de fer vient d'être mis sur ces territoires, et il est d'autant plus lourd qu'il s'applique à tous les lots de ces réserves. Nous avons fait une loi d'exception en faveur de la colonisation : le gouvernement actuel ne fait pas l'exception en faveur du colon ; on l'exclut absolument de tous ces lots. Voilà l'objet de cette loi.

M. PELLETIER parle en faveur du projet de loi. Il traite au long l'incident Paradis.

M. LEGRIS fait quelques remarques en faveur du bill.

M. FLYNN répond victorieusement aux prétentions du gouvernement et de ses amis sur cette question.

Il qualifie d'inconvenante la démarche du secrétaire provincial, qui a tenté d'étayer sa cause en citant une lettre de Monseigneur Labelle, dont il a tiré des conclusions favorables à sa loi. Cette lettre ne doit pas être officielle : si elle l'était, il faut dire qu'il n'appartient pas au député ministre de l'agriculture et de la colonisation de se faire l'instrument politique du gouvernement ; si elle ne l'est pas, comme c'est probable, le grand coupable est le ministre, qui s'en est indiscrètement servi.

Le député de Gaspé a relevé avec indignation les remarques malheureuses du député de Dorchester au sujet du Père Paradis, montrant toute l'inconvenance qu'il y a de chercher à faire croire en cette chambre que le révérend Père Supérieur des Oblats a persécué injustement un pauvre missionnaire.

En terminant, il a cité, pour prouver que l'on se plaint de la loi actuelle, le rapport officiel de M. Lavoie, commissaire des terres de la couronne à Rimouski, déclarant que la réserve des trente mois sera toujours un grand obstacle à la colonisation.

L'hon. M. MERCIER parle quelques minutes, observant qu'il est évident qu'on ne s'entendra pas sur cette question.

M. TAILLON clot le débat en citant, à propos des allusions faites à l'affaire Paradis, la lettre du Père Paradis à l'hon. M. Ross, contenue dans la lettre du R. P. Augier.

Le vote est pris sur le sous-amendement de l'hon. M. Gagnon, avec le résultat suivant :

Pour, 33 ; contre, 17.

L'hon. M. GAGNON veut faire un amendement à la motion pricipale.

M. FLYNN dit qu'une telle proposition n'est pas dans l'ordre.

Après un assez long débat de la question d'ordre, la seconde lecture est différée.

L'hon. M. MERCIER observe que la chambre siège depuis trois heures pour ne rien faire et exprime l'espoir que l'on va maintenant faire quelque travail.

M. TAILLON proteste contre l'idée du premier ministre, qui veut mettre l'opposition en pénitence parce qu'elle critique sérieusement l'administation des Terres de la Couronne.

L'hon. M. MERCIER insiste pour que la chambre fasse ce qu'il appelle quelque chose.

Le bill No. 169 est lu une seconde fois.

Le premier ministre se dit satisfait et la chambre s'ajourne à une heure et demie.

La température

Probabilités pour les prochaines 24 heures :

Bas du fleuve et golfe.—Vents froids, ciel en partie couvert, un peu de neige dans certaines localités.

Les nouvelles suivantes sont empruntées à la dernière édition de l'*Evénement*.

Les nouvelles poursuites

Le Québec Central contre l'hon. J. G. Robertson pour la somme de $20,000.

Pierre Fortier contre Elzéar Fortier pour $5,000 de dommages.

Eugene Légaré contre madame Z. Giroux *et al* pour $4,000.

Nomination

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de nommer par ordre en conseil M. John Brown, syndic d'école pour la municipalité de Saint Roch Nord.

Sucre d'érable

Un brave cultivateur de St Augustin nous dit que dans quinze jours, il mettra le ciseau dans ses érables pour commencer la récolte du sucre d'érable. Cette importante industrie canadienne promet d'être native et prospère cette année.

Le pont Garneau

L'inauguration du pont *Garneau* sur la rivière Chaudière se fera solennellement vendredi prochain. Tous les députés des deux côtés de la chambre sont invités à cette cérémonie. Le bateau partira à 1.30 heure pour transporté les voyageurs à l'endroit où est érigé le pont.

Petite chronique

—Nous apprenons que MM. Archer & Co., vont construire un moulin à vapeur pour emboveter et scier le bois, vu la fermeture des moulins Drum.

—La *Justice* annonce que les dommages causés par le feu au magasin de MM. Brunet et Laurent s'élèvent à $10,000.

—La longue bâtisse en bois, appartenant à M. Racey, située sur la rue St. Paul, s'est écroulée vendredi dernier au soir, par suite de la grande quantité de neige qui s'était accumulée sur son toit.

—Les journaux de Philadelphie nous apprennent le mariage de M. G. Hearn, de cette ville et fils de M. John Hearn, conseiller législatif, avec Mlle Ashland, fille d'un riche résident de la ville de Quager. Le mariage a eu lieu le 15 du dernier mois.

Constipation et Mal de Tête

Chers messieurs,—Je souffrais de la constipation et du mal de tête et j'essayai une bouteille des B. B. B. Je trouvai qu'elle me fit tant de bien que j'en pris plusieurs bouteilles et je fus complètement guérie.

MME ROBERT TAYLOR,
Shipka, P. O., Ont.

Les magnifiques panoramas Buell

Nous ne saurions trop recommander aux personnes qui ont l'intention de se rendre à la belle représentation que donnera le professeur Buell ce soir à l'Académie de Musique, d'aller réserver leurs sièges le plus promptement possible.

Cette soirée dont le profit est affecté à l'Œuvre des Tabernacles de cette ville, promet d'être un succès sans précédent.

Tous le monde est unanime à dire qu'ils ne connaissent rien qui puisse si généralement intéresser et instruire tout à la fois que les vues du professeur Buell. Ce serait donc maladroit que de perdre cette rare occasion d'aller se recréer pendant quelques heures. La partie musicale ne laissera rien à désirer.

A la demande d'un grand nombre de personnes qui ne peuvent assister à la représentation de ce soir vu que le plan est presque rempli, il a été résolu de donner une seconde représentation demain soir, jeudi, avec des vues nouvelles. Le plan sera ouvert aujourd'hui.

Blessé par une vache

Un beau poulain appartenant à M. Peter Lindsay, de Nixon, Ontario, fut gravement blessé par une vache. Deux bouteilles de l'Huile Jaune d'Hagyard le guérirent. Ce remède inestimable devrait se trouver dans chaque maison. Il guérit les coupures, les entorses, les meurtrissures, les brûlures et toutes les douleurs et maux chez l'homme et chez les animaux.

Conseil aux mères

Le sirop calmant de Mme Winslow devrait toujours être en usage pour la dentition des enfants. Il soulage l'enfant, assouplit les gencives, adoucit les douleurs, guérit les coliques : c'est ce meilleur remède pour la diarrhée.

Vingt-cinq centins la bouteille.

Le plus gros homme

Le plus gros homme de l'Angleterrre répond au nom de Thomas Lonly ; c'est un riche industriel de Londres, qui pèse 200 kilogrammes et mesure, à la taille, 2 m. 70 de tour, ses cuisses ont une circonférence de 1 m. 30.

Cet homme de poids ne peut entrer dans les compartiments de chemin de fer ; il voyage dans les fourgons, assis dans un fauteuil.

Bulletin Commercial

Actions de Banques, etc.

Montréal, 4 Mars 1890.

STOCK	Valeur des actions	Dividende semi-annuel — pour cent.	Prix demandés	Prix offerts.
BANQUES				
Banque de Montréal	$200	5	228½	228
Banque Ontario	100	3	124	119
Banque du Peuple	50	2½	100	99
Banque Molsons	50	4	163	155
Banque de Toronto	100	4	217½	212
Banque Jacques-Cartier	25	3	.....	.....
Banque des Marchands	100	3	142½	141
Banque de Québec	100	3½	.....	.....
Banque Union	50	3	.....	.....
Canadian Bank of Com.	50	3½	124½	123½
Banque Impériale	100	4	.....	.....
Banque Fédérale	100	3	.....	.....
Montreal Tel. Co	40	4	93½	91½
Can. N. W. Land Co.	.....	.....	82½	80
Dominion Tel. Co.	40	3	.....	.....
Co. de nav. Rich. & Ont.	100	3	86	85
Mont. Street Ry Co.	50	6	199	195
City Gas Co.	40	6	209½	209
Canadian Pacific Ry.	100	12	74½	74
Canada Cotton Co.	100	.....	.....	.....
Dondas Cotton & Co.	100	.....	.....	.....
Hochelaga Cotton Co.	100	5	.....	.....

Ventes de l'avant-midi — Banque de Montréal, 1 à 229 ; Banque du Peuple, 16 à 99½ ; Banque de Toronto, 3 à 216 ; Rich & Ont Nav. Co., 25 à 54½, 25 à 55½ ; Montreal Gas Co., 100 à 209½, 100 à 209½ ; Can. Pac. RR., 100 à 74½.

Ventes de l'après-midi.—Rich. & Ont. Nav. Co., 100 à 55½ ; Montreal Gas Co., 50 à 209, 50 à 209½ ; Can. Pac. RR, 25 à 74½.

Marchés de New-York

NEW-YORK, 4 mars, 1 p. m.—Marché monétaire calme et ferme. American Ex. 115 ; Canadian Pacific, 74½ ; Canada Southern 53½ ; Delaware et Hudson, 149½ ; Delaw. et Lakawana, 135½ ; Lake Shore, 101½ ; Michigan Central 93½ ; Northern Pacific 60 ; do pref. 73½ ; St. Paul, 69½ ; St. P. M. & M., 90 ; Union Pac. 63½ ; W. U. T. Co. 82½.

Coton ferme : Uplands 11 5-16 ; Orléans 11 9-16 prix anticipés inactif. Ventes de mars 11.16 ; avril 11.20 ; mai 11.27 ; juin 11.31.

GRAINS ET PROVISIONS.—Farine ferme : reçu 18,000 brls, vendu 15,000 brls ; blé d'hiver marques inférieures, $2.10 à 2.65 ; belle à de choix, $2.85 à 4.45 ; patente $4.15 à 4.90. Farine de seigle ferme $2.75 à 3.10. Blé ferme, reçu 19,000 minots, ventes 11,760,000 mts ; mars 86½ à 87½ ; avril 87 à 87½ ; mai 87 9-16 à 87 1-16 ; juin 86 à 86½ ; juillet 84½ à 84½ ; août 84 à 84½ ; sept. 84½ à 84½ ; dec. 87 à 87½.

Seigle fort 57½ à 58. Orge inactif, de l'Etat 52 à 58, de l'ouest 48 à 63, canadienne, 50 à 75. Blé d'Inde facile, reçu 1010,000 minots, ventes 728,000 minots. No 2 mars 35½ à 36 ; mêle de l'ouest 35½ à 36½. Avoine ferme, reçu 75,000 mts, ventes 70,000 mts, de l'Etat 2½ à 34 ; de l'ouest 26 à 34.

Lard inactif $10.75 à 11.25. Saindoux calme, 6 25. Beurre calme, beurrerie de l'Etat, 8 à 19 ; crémerie, 9 à 20. Fromage ferme, de l'Etat 8½ à 10½ ; de choix, 10 à 10½.

Œufs ferme, de l'Etat 15½ à 16.

Sucre ferme ; en poudre 6 9-16 ; granulé 6 5-16 écrasé, 7½.

Marché de Chicago

CHICAGO, Ill., 4 mars.—Le marché a clos aux prix suivants :—Blé :—No 2, ventes pour mars, 78½ ; mai 79½ ; juillet 77½.

Blé d'Inde.—Ventes de mars 38 ; mai 29½ ; juillet 30½. Avoine—mars 29½ ; mai 29½ ; juin 30½.

Lard.—Ventes de mars 9.85 ; mai 10.10 ; juin 10.15. Saindoux :—repics de mars 5.80 ; mai 6.00 ; juin 6.07½. Bas côtés—mars 4.90 ; mai 4.92½ ; juin 4.97½.

Les cotations au comptant sont les suivantes : —Blé No 2 du printemps et blé roux No 2, 78½. —Blé d'Inde No 2, 28. Avoine No 2, 29½ à 29½. Lard 9.85 à 9.90. Saindoux 5.92½ à 6.02½. Bas côtes 4.85 à 4.90. Epaules sèches et salées 4.15 à 4.20. Cocolettes, 5.10 à 5.15.

Recettes—Fleur, 14,000 barils ; Blé, 11,000 minots ; Blé-d'Inde, 272,000 mts ; Avoine, 155,000 minots ; Seigle 4,000 minots ; Orge, 37,000 minots. Exportations—Farine, 8,000 barils ; Blé, 26,000 minots ; Blé-d'Inde, 225,000 mts ; Avoine, 294,000 minots ; Seigle, 2,000 minots ; Orge, 32,000 minots.

Marché de Toronto

Toronto, 4 Mars 1890

Blé d'automne No. 2	0 79	
Blé du printemps No 2	$0 82	@ $0 83
Blé roux d'hiver No 2	0 83	@ 0 85
Blé dur du Manitoba No 1	1 02	@ 1 04
" 2	1 00	@ 1 02
Orge No 1	0 49	@ 0 50
" No 2	0 44	@ 0 45
" extra No 3	0 39	@ 0 40
" No 3	0 35	@ 0 37
Pois No 2	0 55	@ 0 56
Avoine No 2	0 30	@ 0 31
Blé-d'Inde	0 42	@ 0 43
Fleur extra	3 90	@ 4 00
"

FEUILLETON DU "CANADIEN

L'HONNEUR ET LA TRAHISON

DEUXIEME PARTIE

L'aveugle du Pont-Noir

Le comte et sa fille étaient réellement inoffensifs, et ils aimaient leur patrie. Quant à la pauvreté, Marie était fordé de se livrer assiduement à des travaux de couture pour nourrir son père.

—Et la noble fille le faisait avec un courage au-dessus de son âge et de ses forces.

Ninette était toujours la même, et continuait à rendre un secret hommage au culte de son futur général, nous pourrions même dire qu'elle aimait un peu plus Lannes qu'une année auparavant.

L'ambitieuse ! Cela tenait peut-être à ce que Lannes avait été promu au grade de chef de bataillon.

Les deux jeunes filles passaient ensemble une grande partie de leurs journées ; pendant que son père dormait ou lisait, mademoiselle de Sombreuil descendait avec son ouvrage auprès de sa jeune amie et une conversation intime s'engageait entre elles.

Cependant, si sincères que fussent leurs confidences, elles avaient toutes deux gardé leur secret. Marie, celui de son nom; Ninette, celui de son amour. Cette dernière craignait de voir Marie tourner en ridicule l'amour assez insensé inspiré par le jeune volontaire.

Combien de fois les deux jeunes filles s'étaient entretenues de Georges dont elles n'avaient aucune nouvelle, et dont le silence inconvenable leur paraissait de mauvais augure !

—Le généreux jeune homme, s'écriait Marie avec enthousiasme, il aura succombé à sa noble tâche !

—Pauvre Georges ! répondait Ninette avec une larme sous les paupières, il m'a sauvé la vie et m'aimait comme sa sœur.

—Moi aussi, il m'a sauvé la vie.

—Que peut-il être devenu ?

—Si nous consultions la science de M. Martin ? proposa un jour mademoiselle de Sombreuil.

—Oh ! non !

—Et pourquoi ?

—Un jour, fit Ninette, j'ai prononcé devant lui le nom de Georges ; aussitôt, un chargement si grand s'est opéré dans toute sa physionomie, qu'il m'a effrapée.

Tous les jours, les deux amies recommençaient, où à peu près, ce dialogue, auquel elles ajoutaient quelques légères variantes. Tous les jours, leur attente était cruellement déçue.

— Quant à Martin, essayons de donner une idée des tortures qu'il ressentait....

Plus Martin avait fait de sacrifices à son amour, plus cet amour s'était développé. Cet amour qui, selon lui, ne devait jamais être satisfait, avait accaparé toutes les facultés intellectuelles du malheureux. Un seul sentiment avait survécu, ou plutôt glissé à côté de son amour, qui, dans ses transports les plus délirants, n'avait pu l'étouffer.

Ce sentiment, ou plutôt cette voix impérieuse, c'était celle de la conscience, celle du remords.

—A cette affreuse passion, se disait l'aveugle, j'ai sacrifié mon honneur, le repos de ma conscience. A cette heure je ne puis m'estimer moi-même.

Comment, j'ai pu livrer aux bourreaux la tête de ce généreux et noble jeune homme qui a sauvé Ninette de la honte et du déshonneur !... Infâme !

—Qu'eût éprouvé Martin, s'il eût su que sa délation n'avait pas fait tomber une tête d'ouvrier, mais bien une tête de roi !

Ce qu'il souffrait dans ses heures d'isolement, aucune expression ne saurait en donner une idée. Le remords était une chose terrible, une torture sans nom chez cet homme, dont le fond était excellent, l'âme noble, le caractère loyal, le cœur généreux.

Dans certains moments aussi, l'aveugle pensait à Deforgas, et quelles malédictions ne donnait-il pas alors au cordelier.

—Pourquoi cet homme s'est-il encore une fois trouvé sur mon chemin ? s'écriait-il. Dieu n'est pas juste, il me sait faible d'autant plus faible qu'une terrible infirmité égare souvent ma raison et mon jugement, et il place toujours la tentation auprès de moi.

Cet homme me sera fatal, j'en suis sûr; Il l'a déja été pour moi. N'est-ce pas la première fois que je l'ai vu, que mes yeux ont été fermés à la lumière ? N'est-ce pas la seconde fois qu'il m'a approché, que j'ai perdu l'honneur ?

Je suis plus vil que lui, n'est qu'un assassin, et moi, je suis un délateur !... Un délateur ! grand Dieu.

Cependant, si Martin avait ses moments de désespoir, il avait aussi ses heures de suprême bonheur. Quand l'amour était parvenu à apaiser les tourments de son âme, à jeter le baume d'un oubli passager sur les blessures de sa conscience, il était heureux. Plongé dans une douce rêverie et dans une suave quiétude, il travaillait mentalement à parfaire le type idéal de Ninette, telle qu'il s'était figuré la jeune fille. Seulement, la Ninette rêvée par l'aveugle était un type des plus rares perfections. C'était la création d'un esprit vivace, mais monomane : c'était un être comme le ciel seul peut en renfermer.

Le 1er juin Paris était dans un tel état d'effervescence, que l'aveugle était rentré d'assez bonne heure de sa station quotidienne sur le Pont-Neuf ; mais les cris de rage et de colère qu'il avait entendu proférer toute la journée contre les Girondins lui avaient rappelé Georges David, et l'avaient jeté dans un de ces moments que Ninette appelait les humeurs noires de son père.

Aussitôt rentré, et après avoir rangé sa petite voiture chargée de véhicules la roue de Fortune siffla son chien, et sortit sans avoir dit un seul mot aux deux jeunes filles, qui travaillaient dans l'embrasure d'une croisée, pendant que le dîner sur lequel Ninette allait jeter un regard de temps en temps, suisait sur un fourneau portatif enfoui dans la cheminée.

—Ah ! M. Martin est encore aujourd'hui dans un de ses mauvais jours, fit mademoiselle de Sombreuil d'une voix contristée.

—Oui, répondit Ninette sur le même ton ; il est reparti sans m'embrasser. Pauvre père ! mais aussi, tout ce qui se passe dans Paris n'est-il pas fait bouleverser une organisation aussi douce que la sienne ! surtout en raison de son infirmité qui le poussait toujours à s'exagérer les choses qu'il ne fait que d'entendre. Il juge tout sur le bruit.

Mademoiselle de Sombreuil allait répondre, quand un crépitement venant du fourneau avertit Ninette que la partie liquide du dîner, à force de bouillir, finissait par s'en aller dans les cendres, en produisant une odeur peu agréable.

La pupille de l'aveugle s'empressa de courir à la cheminée, et chemin faisant, elle crut se rappeler qu'elle n'avait pas salé son dîner.

—Mademoiselle Marie ! s'écria-t-elle, vous souvenez-vous si j'ai mis du sel ?

—Je ne crois pas.

Pour s'assurer du fait, Ninette goûta le bouillon en expert, et déclara qu'il n'avait jamais su ce que c'était que le sel. Aussitôt elle courut à la salière ; celle-ci était complètement vide.

—Je descends une minute, soyez assez bonne pour veiller à ce que ça ne s'enfuie pas davantage.

Et Ninette parlait encore, qu'avec sa promptitude habituelle elle était déjà dans l'escalier.

Il était six heures et demie, et en ce moment Deforgas montait chez Martin. En le rencontrant au deuxième étage, Ninette était si pressée qu'elle ne se donna pas le temps de le regarder. Quant à lui, il reconnut parfaitement son enfant ; mais se garda bien de la retenir.

—Tant mieux ! murmura-t-il, je vais trouver l'aveugle seul.

Ce fut d'un pas rapide qu'il franchit les trois étages qui le séparaient encore de l'appartement de Martin.

—Ninette, dans sa précipitation, avait laissé la porte légèrement entrebâillée.

Avant d'entrer, Deforgas jugea à propos de jeter un regard d'observation préliminaire sur l'intérieur de l'aveugle.

A son grand étonnement, il ne vit qu'une femme qui tournait le dos à la porte. A la taille fine et élancée de l'inconnue, à l'épaisse torsade de cheveux qui, trois roulée sur elle-même, lui formait une coiffure splendide, Deforgas devina que cette femme était jeune et belle ; un tressaillement involontaire et inexpliquable fit aussitôt battre son cœur.

—Le cœur, la passion avaient déjà parlé à Deforgas, par la voix des pressentiments.

—La marmite faisait encore des siennes. Marie se retourna pour jeter un coup d'œil vers la cheminée ; dans cette nouvelle position, elle faisait face à la porte.

Ce fut avec une véritable stupéfaction que Deforgas, la reconnut.

Il ne pouvait douter du mépris et de la haine de Marie, mais il avait une de ces natures qu'aucun obstacle ne saurait décourager. Au contraire, plus il rencontrait d'entraves à ses projets, plus il s'éritait et dans cette état d'exasperation, il était susceptible de s'élever à la hauteur du vrai courage pour les rompre.

Marie ne pouvait lui échapper qu'autant du'il la retirait hors de France et de sa portée, mais à Paris, elle devait succomber.

—Et une seconde Deforgas arrêta son plan.

Il laissa la jeune fille reprendre son travail, puis, quand il la vit attentivement occupée, il ouvrit doucement la porte, s'introduisit dans la chambre de Martin, dont il referma la porte à double tour et mit la clef dans sa poche.

Au bruit que Deforgas fit en agissant de la sorte, Marie se retourna et ne put retenir un cri d'angoise et et d'effroi, en reconnaissant le chevalier.

—Silence ! mademoiselle, fit Deforgas; ou vous êtes perdue. Vingt patriotes sont dans la rue. J'ai sur moi une liste de proscription, sur laquelle figure toujours le nom des Sombreuil ; si vous jetez un second cri je sifle mes hommes par cette fenêtre, et je vous fais immédiatement arrêter, ainsi que ceux qui vous ont donné asile et qui vous devront de porter leur tête sur l'echafaud.

Après cette menace, habilement énoncée, le Cordelier se compluit à jouir un instant de l'effroi de la jeune fille, vers laquelle il se dirigea.

—Ne m'approchez pas ! s'écria Marie, ou pour vous fuir, je me précipite par cette fenêtre.

—Et votre père ? fit Deforgas de sa voix ironique.

—Mon père ! répéta douloureusement mademoiselle de Sombreuil.

Deforgas profita de ce moment de préoccupation, pour s'élancer sur la jeune fille qu'il prit dans ses bras et retint d'une main, pendant que de l'autre il lâchait la corde qui retenait le compartiment inférieur de la fenêtre, une de ces affreuses machines dites à guillotine.

—Maintenant, mademoiselle ! reprit-il veuillez m'écouter. Je vous aime, et il me faut votre amour, il me le faut à n'importe quel prix.

(A continuer)

JUSTICE

L'affaire Gouffé nous remet en mémoire une disparition analogue qui fit beaucoup de bruit il y a quelques années.

Mon camarade Justice, expéditionnaire au ministère des finances, mesurait deux mètres trente au minimum. Maigre avec cela, dégingandé, il semblait ne plus finir.

Point n'était besoin d'avoir une échelle au bureau, mon camarade la remplaçait avantageusement :

—Justice, descends-moi donc le carton qui se trouve tout là-haut sur le dernier rayon !

Et Justice allongeait le bras et vous remettait l'objet désigné.

Il passait ainsi la plus grande partie de son temps à servir d'ascenseur.

On avait été obligé de lui fabriquer un bureau spécial qui dominait les autres, telle la chaire d'un pion dans une salle d'études.

Cette altitude de Justice fut le malheur de sa courte existence, car ce pauvre garçon servait de risée à tout le monde.

Il ne pouvait pas faire un pas dans la rue sans se voir immédiatement suivi d'une bande de gamins qui s'écriaient en guise d'admiration : "Ah mince ! r'garde donc c'te perche !" Les passants se le montraient du doigt, riant sous cape, et cela se renouvelait chaque jour. Un autre s'y serait peut-être habitué, Justice, lui, en souffrait horriblement.

A chaque démonstration, sinon hostile, du moins moqueuse de la foule, son cœur se serrait et des larmes lui montaient aux yeux.

Il était triste, il devint méchant et, comme il s'en rendait compte, Justice chercha à s'isoler le plus possible, ne sortant que pour aller du bureau à son domicile et de son domicile au bureau. Il avait loué une chambre dans une vieille maison, les nouvelles possédant des plafonds trop bas pour lui.

Son ameublement, des plus simples, se composait d'un lit d'une longueur démesurée et tenant la majeure partie de la place, d'une chaise très basse et d'un fourneau qui lui servait de cuisine.

Le matin, avant de partir pour son bureau, Justice mettait à cuire son pot-au-feu qu'il retrouvait en rentrant.

C'était sa nourriture quotidienne, car il n'avait guère le temps de faire autre chose.

Il avait bien essayé de prendre ses repas au restaurant, au restaurant à prix fixe, à vingt-deux sous, vin compris, car il n'avait que ses appointements pour vivre, mais dès qu'il entrait dans l'une de ces gargotes, c'était un affolement général. Le patron, la caissière, les garçons, les cuisiniers se regardaient bouche bée, semblant se dire : "Mais il va nous coûter plus de vingt-deux sous à nourrir, ce corps là !"

Et l'on servait le plus mal possible ce pauvre Justice, de façon qu'il ne revint plus.

C'est alors qu'il prit la résolution de faire sa pot bouille chez lui. Justice n'avait qu'une passion. Jouer au billard, à la poule, et cette passion, il ne pouvait la satisfaire.

C'est en vain qu'il se rendait dans les cafés les plus reculés des boulevards extérieurs, où il était absolument inconnu. Dès qu'il arrivait, les joueurs lui faisaient poliment comprendre qu'il était d'une taille exagérée pour ce jeu. Et en effet en se penchant sur l'une des bandes, il touchait facilement l'autre.

Les joies de ce monde n'existaient donc pas pour lui !

La table ? interdite ! le jeu ? Il n'y fallait pas penser. L'amour ? Il lui était arrivé de suivre les petites ouvrières, au sortir de l'atelier et de murmurer à leurs oreilles des paroles enflammées. Alors, de deux choses l'une. Ou elles lui riaient au nez, ou elles se sauvaient en poussant de petits cris effarouchés.

Un jour, poussé par une sorte de folie, il embrassa en l'enlaçant sa concierge, personne d'un âge respectable, qui était montée pour lui remettre une lettre.

Elle dut se défendre *unguibus et rostro* et dégringoler quatre à quatre les escaliers en criant : A l'assassin !

Le lendemain on lui signifiait d'avoir à chercher un autre logement.

Le surlendemain il disparaissait.

Justice doit être malade, qu'il ne vient pas au bureau, pensa-t-on d'abord. Huit jours se passèrent, puis deux, trois semaines, un mois et toujours pas de Justice !

Où pouvait-il être ?

Nous commençâmes à nous inquiéter, on ne lui connaissait ni parents, ni amis.

L'idée d'un suicide vint à l'esprit de tous.

Un suicide ? mais on aurait retrouvé son corps !

Un corps de deux mètres trente se retrouve, que diable !

On inspecta sa chambre. Rien. Aurait-il été assassiné ? Son signalement fut envoyé à la police, qui se mit à sa recherche, mais inutilement.

L'affaire fut classée et l'on n'en parla plus.

Quelquefois cependant au ministère on prononçait son nom, surtout lorsque l'on avait besoin de l'échelle pour mettre un dossier. Quant à moi je pensai longtemps encore à mon pauvre camarade, puis, je fis comme les autres, je l'oubliai complètement.

Aussi qu'elle ne fut pas ma stupéfaction de lire six mois après, ce fait divers dans les journaux du matin.

UN SQUELETTE DANS UN PLACARD

Des ouvriers en train de démolir une vieille maison, rue des Saints-Peres, viennent de faire une lugubre trouvaille.

L'un d'eux donnant un coup de pioche dans la muraille, fut très étonné qu'elle rendit un son sourd : "Tiens, ça sonne le creux là-dedans, dit-il à ses camarades. Si c'était une cachette ? Si nous allions découvrir un trésor ? J'vas voir !" Et d'un seul coup il fit voler le panneau en éclats et recula d'horreur en apercevant, dans un espèce de renfoncement, un immense squelette assis à califourchon, sur un fourneau ! Immédiatement prévenu, le commissaire du quartier vint faire le constat.

Tandis qu'il interrogeait les ouvriers, la concierge de l'immeuble, montée en toute hâte s'écria :

—C'est lui ! Je le reconnais ! C'est le géant !

—Quel géant ? demanda le commissaire.

—Mon ancien locataire, M. Justice !

—Tiens, un papier par terre, dit un ouvrier.

Le commissaire prit le papier et lut ces mots : "Je meurs parce que je suis trop grand !"

LUCIEN PUECH.

R. R. R. RADWAY'S READY RELIEF

La médecine la moins chère et la meilleure

Pour l'usage des Familles du Monde

En moins de 20 minutes, vous pouvez être guéris de rhumatisme, de neuralgie, de maladie nerveuse, d'infirmités, etc., dont vous pouvez souffrir en faisant usage du "Radway's Ready Relief."

"Valant son poids"

Janvier, le 14, 1888. Augusta Co.

DR RADWAY.—J'ai fait usage de toutes espèces de remedes, qui tous ont été sans effet, jusqu'à ce qu'un de mes amis vint m'enseigner le "Ready Relief." J'en ai imbibé mes bandes et mes genoux, et dès le lendemain matin, il y avait un mieux sensible. En peu de temps, je fus complètement guéri de mon rhumatisme. Ma mère a été guéri en deux heures d'un rhumatisme aux jambes.

W. H. COOPER, de Cooper & Evans.

Un remède pour toutes les maladies de l'été.

De 20 à 60 gouttes dans un demi-verre d'eau guérissent en quelques instants les crampes, les spasmes, les sûretés d'estomac, les nausées, les vomissements, les brûlements de cœur, l'enervement, l'insomnie, le mal de tête, la diarrhée la dissenterie, le cholera morbus, la colique la flatulance et toutes les douleurs internes. Pour plusieurs de ces maladies ci-dessus, voyez nos directions imprimées.

Il est hautement important que toutes les familles gardent toujours à la maison une provision du

RADWAY'S READY RELIEF

Son usage sera bienfaisant dans tous les cas de douleurs ou de maladie. Il n'y a rien au monde qui puisse arrêter la douleur ou les progres de la maladie aussi rapidement que le Ready Relief.

Malaria dans toutes ses formes.

FIEVRES INTERMITTANTES

Le **Radway's Ready Relief** non-seulement guerit le malade saisi de malaria, mais si les personnes qui y sont exposées dans les pays de frisson et de fievre pendant tous les matins en sortant du lit, de vingt à trente gouttes de Ready Relief dans un verre d'eau, puis le boire et manger, disons, un biscuit, elles se soustraieront aux attaques.

Il n'y a pas un remede au monde qui guérira plus promptement les Fievres Intermittantes et toutes les fievres malarieuses, bilieuses, etc aide des **Pilules de Radway**, que le Radway's Ready Relief. Le Radway's Ready Relief est un remede sûr pour toutes les douleurs le mal de dents, le mal de tête, la sciatique, le lumbago, la nevralgie, le rhumatisme, l'enflure des articulations, les entorses, les contusions, les douleurs dans les reins, la poitrine ou les membres.

L'application du Ready Relief sur la ou les parties où la douleur se fait sentir donnera du soulagement et du confort.

Prix 25c la bouteille. En vente chez tous les pharmaciens.

Pilules de Radway

LE GRAND REMEDE POUR LE FOIE

Tout à fait sans mauvais goût, revêtu d'une couche de gomme sucrée, purge, regle, purifie, nettoie et donne des forces.

LES PILULES DU DR RADWAYS

Pour la guérison de tous désordres d'estomac entrailles, maladies des rognons, vessie, maladies nerveuses, perte d'appétit, Mal de tête constipation, indigestion, surcroît de bile, fievre, inflammation des intestins, hemorrhoides et derangements des viscères internes, purement vegetal, ne contient pas de mercure, mineral ou drogues delétères.

UNE DIGESTION PARFAITE

S'obtiendra en se servant des pilules de Radway. Par leur emploi, les

Maux de tête, la Dyspepsie et la Biliosite

de l'estomac, seront évités et la nourriture que l'on prendra contribuera par ses propriétés nutritives, à réparer les pertes produites par l'usage naturelles du corps.

PRIX :—25 cts. la boite. En vente chez tous les pharmaciens.

☞ Envoyez un timbre poste à "RADWAY & CIE," 419, rue St Jacques, Montreal, Can.

☞ Des milliers de certificats vous seront envoyés.

Les Bureaux d'affaires

DU

CULTIVATEUR

ET DU

CANADIEN

SONT TRANSPORTÉS AU

No. 86, RUE ST-PIERRE

1 ASSE-VILLE

Vin et Sirop de Dusart

au LACTO-PHOSPHATE de CHAUX

Le *Lacto-Phosphate de chaux* contenu dans le **SIROP** et le **VIN** de **DUSART** est le plus puissant des reparateurs.

Il raffermit et redresse les os des enfants *rachitiques*; rend la vigueur et l'activité aux *Adolescents* mous et tymphatiques et à ceux qui sont fatigués par une *croissance* trop rapide; chez les *Phtisiques*, il facilite la cicatrisation des poumons.

Les *femmes enceintes*, qui prennent le **VIN** ou le **SIROP** de **DUSART**, supportent leur état sans fatigue et sans vomissements et donnent le jour à des enfants plus vigoureux.

Le *Lacto-Phosphate de chaux* enrichit le lait des *Nourrices* et garantit les enfants contre la Diarrhée et les maladies de croissance. Par son influence, la *Dentition* se fait sans fatigue et sans convulsions.

Le **VIN** et le **SIROP** de **DUSART** reveillent l'appetit et les forces des *convalescents*, et conviennent dans tous les cas de *fatigue* ou d'*épuisement* du corps humain.

ASTHME

CIGARETTES INDIENNES

au CANNABIS INDICA

de GRIMAULT & Cie, *Pharmaciens à Paris.*

Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'**asthme**, l'**oppression**, la **toux nerveuse**, les **catarrhes**, l'**insomnie**.

MATICO de GRIMAULT & Cie

GRIMAULT & Cie, Pharmaciens à Paris

INJECTION de MATICO de GRIMAULT & Cie; elle a acquis en quelques années une réputation universelle, et guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

CAPSULES au MATICO de GRIMAULT & Cie; ne fatiguent pas l'estomac comme le font toutes les capsules au copahu liquide et au cubèbe et guérissent rapidement.

Les Médicaments ci-dessus se trouvent à Paris: 8 *Rue Vivienne*; à Montreal: chez LYMAN, Sons et Cie; à Québec: chez le Dr MORIN et Cie.

AVIS

Est donné par le présent que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa presente session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation Sir Henry A. Isaac, Lord-maire de Londres Angleterre, Sir Robert A. Fowler, M. P., banquier, 50 Cornhill, Thomas Wood, ecr., marchand, president des Milford Docks, 20 Old Broad Street, Charles G. Mott, directeur de la Cie du Grand Chemin de fer Occidental, Stanmore, Middlesex, William R. Hatch, banquier, Bartholomew House, Sir Douglass, Ingenieur, arbitreur, et Eugène Prosper Bender, de Montmagny, province de Quebec, comme compagnie sous le nom de "La Compagnie de Chemin de fer et de paquebot de l'Atlantique Canadien du Nord," avec pouvoir de construire et exploiter un chemin de fer sur la cote du fleuve Saint-Laurent, partant d'un point à ou près de la ville de Quebec jusqu'à un point sur l'extrême frontiere orientale de la province de Quebec, avec un embranchement partant d'un point sur la Riviere Betsiamis jusqu'à un point sur le Lac St-Jean ; et de construire, louer ou acquerir le chemin de fer de toute compagnie constituée en corporation pour construire un chemin de fer à partir du dit point sur l'extrême frontiere orientale de la province de Quebec à travers le Labrador jusqu'à un point sur l'ocean eclantique à ou près de la Baie de la Pointe Saint-Charles. Aussi avec pouvoir d'acquerir, exploiter et vendre des mines de houille, de fer et autres ; et de posséder et exploiter des docks, élévateurs, paquebots et autres navires ; et de construire un pont de chemin de fer sur le fleuve Saint-Laurent à ou près de l'Ile d'Orleans ; et aussi avec tous les pouvoirs nécessaires et en union avec ce projet.

E. P. BENDER,
Au nom des demandeurs.

Québec, 14 janvier 1889.

LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terreneuve pour le transport des malles canadiennes et américaines.

1889 Arrangements d'Hiver 1890

La route la plus courte entre l'Amerique et l'Europe, seulement cinq jours de traversée.

LIGNE ... Steamers en fer de 1ere classe suivants, bâtis sur le Clyde, a double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassent les autres en force, rapides et confortables, renferment toutes les améliorations modernes que l'experience pratique peut suggerer.

Vaisseaux.	*Tons.*	*Commandants.*
PARISIAN	5300	Lt Smith, R N R
SARDINIAN	4576	Capt J. Ritchie,
SARMATIAN	3647	Capt W Richardson
POLYNESIAN	3602	Capt Hugh Wylie,
CIRCASSIAN	3721	Lt R Burrell, R N R.
NOVA SCOTIAN	3300	Capt R H Hughes,
PERUVIAN	3042	Capt J G Stephen,
CASPIAN	2718	Capt A Mellon grail.
POMERANIAN	2700	Capt. W. Dalziel.
CARTHAGENIAN	4214	Capt A McNicol.
BUENOS AYREAN	4765	Capt J. Scott.
ASSYRIAN	3979	Capt John Bently.
SIBERIAN	3504	Capt R P Moore.
GRECIAN	2613	Capt C E LeGallais.
NORWEGIAN	3753	Capt R Carruthers.
COREAN	3438	Capt C. J. Menzies.
SCANDINAVIAN	3068	Capt John Park.
HIBERNIAN	2307	Capt John Brown.
CANADIAN	2306	Capt John Kerr.
PRUSSIAN	3030	Capt J Anderry.
NESTORIAN	2669	Capt J France.
AUSTRIAN	2428	Capt ———
MANITOBAN	2273	Capt Dunlop.
PHOENICIAN	2433	Capt ———
WALDENSIAN	2256	Capt D. J. James.
LUCERNE	1973	Capt Noonan.
ACADIAN	931	Capt F Metreath.
NEWFOUNDLAND	1619	Capt J Mylius.
ROSARIAN	2500	Capt D Dyer Bishop.
MONTE VIDEAN	3500	Capt W. S. Main.

Service de la Malle de Liverpool, Halifax et Portland.

De Liverpool.	*Steamships.*	*De Portland.*	*De Halifax.*
16 Janvier.	POLYNESIAN	6 Fevrier	8 Fev.
23 "	PERUVIAN	13 "	15 "
30 "	NOVA SCOTIAN	20 "	22 "
13 Février.	CASPIAN	6 Mars.	8 Mars.
27 "	SARDINIAN	20 "	22 "
6 Mars.	PERUVIAN	27 "	29 "
13 "	PARISIAN	3 Avril.	5 Avril.
27 "	POLYNESIAN	17 "	19 "
10 Avril.	CIRCASSIAN	1 Mai.	3 Mai.

DEPART DE HALIFAX

A DEUX heures P. M.

ou à l'arrivée du Train de l'Ouest du chemin de fer Intercolonial.

Prix du passage de Quebec via Halifax

Cabine ..... $60.00, et $70.00
(selon le confort.)
Intermediaire $40.00
Entrepont $25.00

Ligne de Glasgow

De Glasgow.	*Steamships.*	*De Boston*	*De Philadelphie*
1 Février.	NORWEGIAN	18 Fev.	.....
7 "	SARDINIAN'N	24 "	.....
7 "	†MASTORIAN	.....	28 Fev.
14 "	HIBERNIAN	2 Mars.	.....
20 "	SIBERIAN	9 "	.....
21 "	PRUSSIAN	.....	14 Mars.
27 "	BUENOS AYN	16 Mars.	.....
7 Mars.	NORWEGIAN	24 "	.....
7 "	†NESTORIAN	.....	28 Mars.
13 "	SCANDINAV'N	29 Mars.	.....

† Via Halifax au retour seulement.

☞ Les lits sont invariablement payables à l'avance.

Un médecin experimenté se trouve sur chaque steamer.

Des connaissements sont donnés à Liverpool et dans les ports du continent pour tous les ports du Canada et des Etats de l'Ouest.

Pour plus amples détails, s'adresser à

ALLANS, RAE & Cie.,
16 decembre 1889 Agents

Toux, Rhumes, Croup.

Le Baume d'Allen pour les Poumons a été présenté au public après que sa valeur pour la guérison certaine de ces maladies eut été pleinement vérifiée. Il stimule l'expectoration et force les poumons à se débarrasser du phlegme ou mucus ; il change les sécrétions et purifie le sang ; guérit les parties irritées ; donne de la force aux organes digestifs ; fait fonctionner le foie d'une manière normale et donne de la vigueur à tout le système. Son action est si prompte et si efficace qu'on garantit qu'il arrêtera en quelques heures la toux la plus opiniatre, pourvu qu'elle ne dure pas depuis trop longtemps. Il ne contient pas d'opium, sous aucune forme, et on garantit qu'il est parfaitement inoffensif, même pour l'enfant le plus délicat. Il n'y a pas lieu d'avoir tant de mortalités par la Consomption, quand le Baume d'Allen pour les Poumons peut la prévenir, si on a seulement soin de l'employer à temps. Pour la Consomption et toutes les maladies qui y conduisent, telles que Toux, Rhumes négligés, Bronchites, Asthme, et toutes les maladies des poumons, le BAUME D'ALLEN POUR LES POUMONS est le Grand Remède Moderne. Pour le Croup et la Coqueluche c'est presque un spécifique. C'est un vieux remède éprouvé et qui se vend partout à 50c. et $1.00 la bouteille. On en a préparé des bouteilles de 25 cents pour répondre à la demande continuelle d'un bon REMEDE POUR LA TOUX à un bas prix. Si vous n'avez pas encore fait usage du Baume, essayez une bouteille de 25c.

Allen's Lung Balsam.

LOTERIE Nationale

Sous le patronage de M. l'Abbé A. LABELLE.

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocesaines de Colonisation de la Province de Quebec.

Fondée en Juin 1884, sous l'auto: de l'Archevêque de Quebec. 32 Vic., p. 26.

CLASSE D

Le 32ème tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, 19 Mars 1890

A 2 Hrs. P. M.

Cabinet de Lecture Paroissial, à Montréal, Canada.

VALEUR DES LOTS

$50,000

CROS LOT

Un Immeuble de $5,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble..... de	$5,000	$5,000
1	Immeuble..... de	2,000	2,000
1	do ..... de	1,000	1,000
4	do ..... de	500	2,000
10	do ..... de	200	2,000
30	Ameublements,	200	6,000
60	do do	100	6,000
100	Montres d'or de	50	10,000
1,000	Montres d'argent de	10	10,000
1,000	Services de toilette	5	5,000
2,307	**Lots valant**		**$50,000**

$1.00 LE BILLET

Les demandes de billets seront reçues jusqu'à MIDI, le jour du tirage

Le Secretaire,
S. E. LEFEBVRE,
Bureaux : 19, Rue St. Jacques, Montréal.

VICTOR MARIER Agent pour la vente des billets à Québec, et à qui toute demande de billets par lettre doivent être adressées, No. 83 rue d'Aiguillon.

Pour la commodité du public, des dépôts de Billets ont été faits chez Messieurs ALPHONSE LEGARE, rue Desjardins ; FERDINAND BRLAND, 264 rue St-Jean ; FERDINAND DELISLE, courtier, 180 St-Pierre ; Jos. THERIEN, 62 rue St-Valier, St-Sauveur ; Jos. COTE, 243 rue St-Paul ; ADZ. VAILLANCOURT, 31 rue St-Joseph ; J. E. GAGNON, horloger, 255 rue St-Joseph.

La Compagnie d'Assurance sur la Vie

BRITISH EMPIRE

Réserve entière déposée au Gouvernement.

Garantie indiscutable. Profits élevés.
Prêts sur polices. Taux raisonnables.

FONDÉE EN 1847

Fonds accumulés	$ 5,304,000
Revenu annuel	1,040,000
Placements canadiens, augmentant de jour en jour	611,000
Réclamations et profits payés au-dessus de	10,000,000
Dépôt au gouvernement pour la garantie des assurés canadiens.	202,500

☞ La garantie offerte par cette compagnie ne peut être surpassée, car elle dépose entre les mains du gouvernement, chaque année, la réserve entière sur ses risques.

La British Empire n'a pas une seule réclamation contestée.

Aucune police forfaite, si la valeur est suffisante pour payer une prime

W. CLINT, Agent général.
1 octobre 1889.—1a **77 rue Dalhousie, B. V.**

Wood Working Machinery.

SEND FOR CATALOGUE.

New Saw-Mill Catalogue just out.

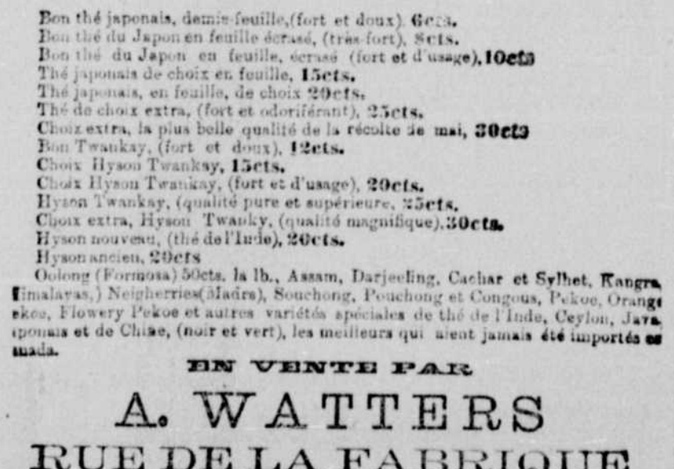

ERANTFORD, CANADA. ST. PAUL, MIN., U.S.A.

Engins Champion, Bouilloires, Engins à vapeur,

Moulins à Scie et Machineries pour Moulins à Scie, Moulins à Bardeaux, *Planers*,

Aussi :—Toutes sortes de Machineries à appareiller le bois.

☞ INSTRUMENTS D'AGRICULTURE DE TOUTES SORTES ☜

WM. A. ROSS, 30 Rue St-Paul.

THES A BON MARCHE

Pour la qualité quelques-uns les égalent, mais il n'y en a pas qui les surpassent

Reçus justement et en vente :

Bon thé japonais, demie-feuille, (fort et doux) **6cts.**
Bon thé du Japon en feuille écrasé, (très fort), **8cts.**
Bon thé du Japon en feuille, écrasé (fort et d'usage), **10cts**
Thé japonais de choix en feuille, **15cts.**
Thé japonais, en feuille, de choix **20cts.**
Thé de choix extra, (fort et odoriférant), **25cts.**
Choix extra, la plus belle qualité de la récolte de mai, **30cts**
Bon Twankay, (fort et doux), **12cts.**
Choix Hyson Twankay, **15cts.**
Choix Hyson Twankay, (fort et d'usage), **20cts.**
Hyson Twankay, (qualité pure et supérieure, **25cts.**
Choix extra, Hyson Twanky, (qualité magnifique), **30cts.**
Hyson nouveau, (thé de l'Inde), **20cts.**
Hyson ancien, **20cts**
Oolong (Formosa) 50cts. la lb., Assam, Darjeeling, Cachar et Sylhet, Kangra, Himalayas,) Neighberries (Madras), Souchong, Pouchong et Congous, Pekoe, Orange pekoe, Flowery Pekoe et autres variétés spéciales de thé de l'Inde, Ceylon, Java, Japonais et de Chine, (noir et vert), les meilleurs qui aient jamais été importés en Canada.

EN VENTE PAR

A. WATTERS

RUE DE LA FABRIQUE

CERVAIS & HUDON

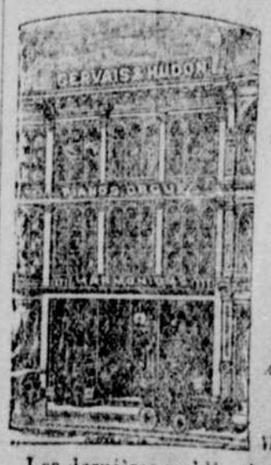

Importateurs d'Instruments de Musique

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, ETATS-UNIS ET FABRIQUE CANADIENNE

PIANOS :
HEINTZMAN & CIE.,
Wm. BELL & CIE.,
DOMINION & CIE.
DECKER, BRO. N. Y.,
SCHIEDMAYER, ETC.

HARMONIUMS :
Wm. BELL & CIE.,
DOMINION & CIE.,
THOMAS & CIE.,
BURDET & CIE.,
SCHEIDMAKER, ETC

MACHINES A COUDRE
NEW WILLIAMS
LE DAVIS
A entrainement cerdical
Coffre de Surete (Safe)
Vitrine pour Comptoir

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine

219 RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH, QUEBEC 219
Téléphone 278

CHEMIN DE FER

QUEBEC-CENTRAL

Ligne courte entre Québec, Boston et New York

La route la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle Angleterre via Sherbrooke et Newport, Vt.

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parloirs et dortoirs entre Québec et Boston sans changement.

LE ET APRÈS LUNDI, le 11 NOVEMBRE les trains circuleront comme suit :

EXPRESS.—Départ de Québec, par bateau-passeur de 1.30 heure P. M., de Lévis 1.55 heure P. M. Arrivant à la Beauce Jct 5.32 P. M. Arrivant à Sherbrooke à 6.15 P. M. Arrivant à New-Port, Vt., à 10.10 P. M. Arrivant à Boston 8.30 A. M. Arrivant à New York 11.40 A. M.

PASSAGERS.—Départ de Québec, par bateau-passeur de